

TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA

AFFAIRE N° ICTR-98-41-T  
CHAMBRE I

LE PROCUREUR  
C.  
THÉONESTE BAGOSORA  
GRATIEN KABILIGI  
ALOYS NTABAKUZE  
ANATOLE NSENGIYUMVA

PROCÈS  
Jeudi 30 juin 2005  
11 h 35

Devant les Juges :

Erik Møse, Président  
Jai Ram Reddy  
Sergei A. Egorov

Pour le Greffe :

Marianne Ben Salimo  
Edward E. Matemanga

Pour le Bureau du Procureur :

Barbara Mulvaney ; Drew White  
Christine Graham ; Rashid Rashid

Pour la défense de Théoneste Bagosora :

M<sup>e</sup> Raphaël Constant

Pour la défense de Gratien Kabiligi (absent) :

M<sup>e</sup> Paul Skolnik

Pour la défense d'Aloys Ntabakuze :

M<sup>e</sup> Peter Erlinder  
M<sup>e</sup> André Tremblay

Pour la défense d'Anatole Nsengiyumva :

M<sup>e</sup> Kennedy Ogetto  
M<sup>e</sup> Gershom Otachi Bw'Omanwa (absent)

Sténotypistes officielles :

Joëlle Dahan  
Laure Ketchemen  
Nicole Desjardins

---

TABLE DES MATIÈRES  
PRÉSENTATION DES MOYENS DE PREUVE À DÉCHARGE

TÉMOIN DH68

AUDIENCE À HUIS CLOS (1 à 31)

Suite de l'interrogatoire principal de la Défense d'Aloys Ntabakuze, par M <sup>e</sup> Tremblay .....	1
Contre-interrogatoire du Bureau du Procureur, par M <sup>me</sup> Graham.....	10
Discussion entre les parties .....	23

AUDIENCE PUBLIQUE (32 à 91)

TÉMOIN ROBERT FLATEN

Interrogatoire principal de la Défense d'Aloys Ntabakuze, par M <sup>e</sup> Erlinder .....	34
Contre-interrogatoire de la Défense de Théoneste Bagosora, par M <sup>e</sup> Constant .....	78

PIÈCES À CONVICTION

Pour la Défense d'Aloys Ntabakuze :

D. NT 140 .....	33
-----------------	----

1 (Début de l'audience publique : 11 h 35)

2

3 M. LE PRÉSIDENT :

4 Bonjour, Monsieur le Témoin.

5 M. FLATEN :

6 Bonjour, Monsieur le Président.

7 M. LE PRÉSIDENT :

8 Madame Mulvaney ?

9 M<sup>me</sup> MULVANEY :

10 Monsieur le Président, Messieurs les Juges, avant que le témoin ne prête serment, j'apprécierais  
11 qu'on puisse régler la question de savoir s'il s'agit d'un témoin qui a été convoqué par la Chambre ou  
12 est-ce qu'il est un témoin à charge... à décharge — pardon

13 M. LE PRÉSIDENT :

14 Évidemment, Monsieur le Témoin, vous avez été appelé par la Défense.

15

16 Avez-vous quelque chose à dire à ce propos, Maître Erlinder ?

17 M<sup>e</sup> ERLINDER :

18 Étant donné que c'est moi qui ai tenu ces propos, je crois que je dois réagir. J'avais expliqué à  
19 l'ambassadeur qu'il avait deux choix quant aux personnes qui pouvaient le convoquer devant le  
20 Tribunal : Ça pouvait être soit le Procureur ou la Défense. Et étant donné que le Procureur ne l'avait  
21 pas fait comparaître en tant que témoin, nous n'avions... nous « étions laissés »... nous « étions  
22 laissés » avec le deuxième choix : Il était un témoin à décharge. Mais il m'a bien précisé que, quelle  
23 que soit la personne qui le convoque, il est prêt à déposer parce qu'il a des informations importantes  
24 à transmettre à la Chambre ; et il n'allait pas changer la teneur de son information, quelle que soit la  
25 personne qui le cite à comparaître. Et, en la présente cause, il s'agit d'un témoin à décharge.

26 M. LE PRÉSIDENT :

27 Très bien. La situation est éclaircie.

28

29 Il revient à la Défense de prendre les dispositions concernant l'ordre de comparution des témoins  
30 qu'ils veulent appeler à la barre. Il a été décidé par la Défense de commencer avec un témoin qui, à  
31 son avis, n'allait pas prendre trop de temps en ce qui concerne sa déposition, hier, mais la déposition  
32 du témoin a pris plus de temps que prévu. Aussi pour nous assurer que nous pouvons commencer  
33 votre déposition, nous avons pris la décision de commencer maintenant et de reporter à plus tard la  
34 déposition du témoin précédent. C'est donc dans cette situation que vous vous retrouvez à  
35 comparaître devant nous.

36

37 Je vous remercie.

1 Vous devez dire la vérité et le Greffe va se charger de vous faire prêter serment.

2

3 (*Assermentation du témoin, Monsieur Robert Flaten*)

4

5 Avez-vous un document sous les yeux, Monsieur le Témoin ?

6 M. FLATEN :

7 Un document me concernant ? Oui.

8 M. LE PRÉSIDENT :

9 Est-ce votre signature qui est apposée au bas de ce document ?

10 M. FLATEN :

11 Oui.

12 M. LE PRÉSIDENT :

13 Est-ce que cela veut dire que les informations contenues dans ce document sont exactes ?

14 M. FLATEN :

15 C'est exact.

16 M. LE PRÉSIDENT :

17 Monsieur Matemanga ? Monsieur Matemanga ?

18 M. MATEMANGA :

19 « D. NT 140 ».

20 M. LE PRÉSIDENT :

21 Je vous remercie.

22

23 (*Admission de la pièce à conviction D. NT 140*)

24

25 Nous allons commencer avec votre interrogatoire principal. Et comme l'ont indiqué les interprètes,  
26 lorsque la personne qui interroge et la personne qui répond communiquent dans la même langue,  
27 on a tendance à parler très vite ; mais il faudrait assurer une pause pour qu'on puisse laisser  
28 suffisamment de temps à l'interprète de finir son interprétation.

29

30 Professeur Erlinder ?

31 M<sup>e</sup> ERLINDER :

32 Je vous remercie, Monsieur le Président.

33

34 Je voudrais également demander aux interprètes et aux sténotypistes de me rappeler cette pause  
35 chaque fois que je tenterai de l'oublier.

36

37 Bonjour, Monsieur l'Ambassadeur.

1 Je crois qu'il faudrait faire figurer au procès-verbal qui vous êtes. Il faudrait que... Vous êtes identifié  
2 par le biais de la fiche d'informations, mais il serait bien que vous vous présentiez.

3 M. FLATEN :

4 Je m'appelle Robert FLATEN — F-L-A-T-E-N. J'étais ancien ambassadeur du Rwanda de 1990 à  
5 1993. Je suis à présent à la retraite.

6

7

#### INTERROGATOIRE PRINCIPAL

8 PAR M<sup>e</sup> ERLINDER :

9 Q. Lorsque vous avez pris votre retraite, c'était une retraite du Gouvernement américain ?

10 M. FLATEN :

11 R. Oui. Je travaillais pour le département d'État et j'ai travaillé pendant 32 ans dans ce département.

12 Q. Très bien. Je voudrais revenir sur votre parcours : Vous avez un *bachelor degree* qui correspond à  
13 une licence ?

14 R. Oui.

15 Q. Décerné par quelle université ?

16 R. Le collège du Minnesota.

17 Q. Est-ce que vous avez un diplôme universitaire, post-universitaire ?

18 R. Oui. J'ai un diplôme de l'Université de Washington et un autre de l'Ohio... l'Iowa.

19 Q. Les autres diplômes que vous avez reçus, dans quel cadre ?

20 R. C'était dans le cadre du prix Nobel de la paix où j'avais travaillé avec l'Institut norvégien à Oslo.  
21 Et il fallait que je remette un diplôme à des étudiants qui se retrouvaient dans le Middle west.

22 Q. Est-ce que vous avez pu servir au sein de l'armée ?

23 R. Oui. J'ai partagé... J'ai passé trois ans au sein des Forces armées aériennes.

24 Q. Après cela, quelle carrière avez-vous poursuivie ?

25 R. J'ai passé deux années au collège et, ensuite, j'ai joint le département d'État en 1961.

26 Q. Est-ce que vous pouvez nous faire un résumé des postes que vous avez occupés et... des  
27 affectations, plutôt, que vous avez eues et qui vous ont amené jusqu'au Rwanda en 1990 ?

28 R. Très bien. J'ai servi au Pakistan ; en France ; en Israël, deux fois ; et au département d'État.  
29 J'ai travaillé six ans avec le Congrès des États-Unis, trois ans en tant que directeur du bureau  
30 du Pakistan, du Bangladesh, et mon travail était d'intervenir dans les négociations qui ont permis...  
31 qui ont mené au retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan.

32 Q. Étant donné qu'on n'a pas mentionné votre parcours universitaire ; je crois qu'il faut quand même le  
33 mentionner.

34 R. Oui. J'ai fréquenté l'Université de Pennsylvanie, mais je n'ai pas fini ma formation.

35 Q. Très bien. Monsieur l'Ambassadeur, après avoir fini de servir au Rwanda... je crois que cela a pris fin  
36 en novembre 93, c'est cela ?

37 R. Oui. C'est cela.

- 1 Q. Avez-vous pu davantage travailler avec le département d'État sur le Rwanda dans les mois qui ont  
2 suivi ?
- 3 R. Mon intervention était très limitée, parce qu'on m'a rappelé. Après que j'ai pris des vacances, avant  
4 ma retraite, on m'a demandé... le 7 avril, on m'a demandé de retourner à Washington pour travailler  
5 avec le groupe qui avait été évacué à Washington. C'étaient des employés et des citoyens  
6 américains qui travaillaient au Rwanda et qui sont partis après... avec la catastrophe. Et, de temps en  
7 temps, j'ai assuré les services de consultation avec des représentants de ces services concernant la  
8 situation du Rwanda au cours du mois d'avril.
- 9 Q. Combien de temps ont duré ces activités de consultation ?
- 10 R. En fait, j'ai pris ma retraite à la mi-mai ; et je crois que je n'ai pas eu grand-chose à faire jusqu'à la  
11 première semaine de... les premières semaines de mai.
- 12 Q. Vous dites que vous avez pris votre retraite, mais je ne sais pas si vous avez continué à avoir des  
13 informations sur la situation au Rwanda ou est-ce que vous avez continué à intervenir dans le cadre  
14 du Rwanda après cette époque ?
- 15 R. Oui. J'ai passé un certain nombre d'années avec le Centre européen... pendant deux ans avec le  
16 Centre européen à Bruxelles et nous avons essayé de mettre en place... de voir quelles possibilités  
17 existaient pour établir un dialogue qui permettrait la réconciliation entre les différentes parties. Mais  
18 c'est vrai que ça n'a pas été très loin ; mais j'ai rencontré des Rwandais à l'époque, de même que  
19 des universitaires qui travaillaient sur la question du Rwanda.
- 20 Q. Avez-vous eu la possibilité de répondre à des questions que vous auraient posées des enquêteurs  
21 représentant le gouvernement ou d'autres organisations basées en Afrique, en Europe ou en  
22 Amérique du Nord ?
- 23 R. Ce qui est intéressant, c'est que la seule organisation qui m'a contacté, en fait, c'était l'Assemblée  
24 nationale française qui avait elle-même mené sa propre enquête. Je crois qu'il y a quelques années,  
25 je crois que cela remonte en 1999, mais je ne me souviens pas avec précision de la date.
- 26 Q. Avez-vous maintenu votre intérêt pour les affaires rwandaises depuis cette période ?
- 27 R. Oui. Ces questions m'ont toujours intéressé. Et j'ai rencontré des Rwandais d'origines diverses et j'ai  
28 rencontré également des groupes judiciaires et des groupes parlementaires ; j'ai été en  
29 communication avec un grand nombre de personnes exilées par le biais... plutôt, au cours des dix  
30 dernières années.
- 31 Q. En ce qui concerne les personnes exilées, est-ce que vous avez pu voir... est-ce que vous avez pu  
32 jouer un rôle dans les demandes d'asile de ces personnes-là ?
- 33 R. Oui. L'ancien Ministre Rwigema m'avait contacté. Il est arrivé aux États-Unis de manière inattendue.
- 34 Q. Monsieur l'Ambassadeur, je crois qu'il est nécessaire d'expliquer la situation notamment — pas aux  
35 Juges, mais pour ceux qui devraient être plus informés : En quelle année est-ce que ce Premier  
36 Ministre a servi ?
- 37 R. Je crois qu'il était ministre de 95 à 2000, je crois qu'il était en service pendant cinq ans, et c'est de sa

- 1 propre volonté qu'il est parti et, je crois, sans même informer qui que ce soit.
- 2 Q. Et où était-il lorsqu'il a « déserté » — entre guillemets — son poste ?
- 3 R. Je crois qu'il faisait partie de la délégation rwandaise qui s'était rendue aux États-Unis, et puis, il n'est  
4 pas rentré chez lui.
- 5 Q. Et je crois que vous avez joué un rôle en ce qui concerne...
- 6
- 7 Je crois qu'il va falloir qu'on ralentisse parce que nous allons trop vite.
- 8 R. Monsieur Rwigema a fait une demande d'asile aux États-Unis. Et il avait été dit que ce n'était pas  
9 convenable qu'on ait l'impression qu'il... enfin, ce n'aurait pas été convenable que quelqu'un qui  
10 désertait soit renvoyé dans son pays d'origine.
- 11 Q. Si je comprends bien, la demande d'asile avait un rapport avec le fait que le Gouvernement du FPR  
12 était au pouvoir ; c'est cela ?
- 13 R. Il n'était pas membre du FPR, il était membre du MDR, et il était Premier Ministre, conformément aux  
14 Accords d'Arusha, mais il a estimé que peut-être que ses responsabilités étaient limitées par les  
15 autres partis au sein de ce gouvernement de l'époque.
- 16 Q. Est-ce que vous avez travaillé avec d'autres exilés ?
- 17 R. Je ne parlerais pas « d'exilés ». Mais j'ai parlé... j'ai eu à m'entretenir avec James Gasana qui était  
18 Ministre de la défense. Il a demandé mon aide à un moment donné — je ne pourrais pas vous dire à  
19 quelle date exactement parce que je l'ai oubliée. Mais je crois qu'on lui avait demandé... En fait, on  
20 contestait son séjour en Suisse où il s'était rendu et où il travaillait et, selon lui, une demande du  
21 Gouvernement rwandais avait exigé son retour au Rwanda. Et sur la base du fait qu'on le considérait  
22 plus ou moins comme faisant partie des acteurs du génocide, il a fallu que j'écrive quelque chose  
23 pour dire que c'était quelqu'un qui a toujours été dans le camp des modérés, en ce qui concerne son  
24 parti, et qui avait quitté son pays, encore une fois évidemment, sans aviser qui que ce soit, en 1993,  
25 décembre — mois de décembre. Il était en Suisse où il travaillait pour une agence de développement  
26 et quelqu'un au sein du Gouvernement avait demandé qu'on le ramène au Rwanda et il avait préféré  
27 ne pas retourner, bien sûr, dans son pays à ce stade-là.
- 28 Q. Est-ce que vous avez eu des contacts avec Monsieur Twagiramungu ?
- 29 R. Oui. J'ai vu Twagiramungu, pendant qu'il était Premier Ministre, à Washington ; je crois que c'était  
30 dans le cadre d'une visite qui l'avait mené à Washington — je crois que... les années 90, je crois  
31 début 1995. Et je l'ai vu deux fois à Bruxelles, mais pas tout récemment.
- 32 M. LE PRÉSIDENT :
- 33 Q. Aux fins du procès-verbal, est-ce qu'on peut revenir sur votre aide concernant Monsieur Gasana ?  
34 Est-ce que c'était en 93 ?
- 35 R. Non.
- 36 Q. Alors, en quelle année ?
- 37 R. Je crois c'était en 94 et 95, lorsqu'il m'a appelé et qu'il m'a demandé de l'aider ; j'étais déjà à la

1 retraite à ce stade... à cette époque-là. Et ce que j'ai écrit le concernant a fini par être publié dans la  
2 presse suisse et j'avais dit, avec assurance, qu'il n'avait rien à voir avec le génocide.

3 Q. Et qu'en est-il en ce qui concerne la première personne, le Premier Ministre Rwigema ? L'aide que  
4 vous lui avez apportée, c'était en quelle année ?

5 R. Je crois que la première intervention que j'ai faite tourne autour de 2001.

6 M. LE PRÉSIDENT :

7 Très bien.

8 M<sup>e</sup> ERLINDER :

9 Monsieur le Président, avec l'indulgence de la Chambre, afin de bien préciser la manière dont cet  
10 interrogatoire sera structuré, je voudrais aborder un certain nombre de questions en faisant référence  
11 au temps que l'ambassadeur a passé au Rwanda avec les événements pertinents et, ensuite, nous  
12 allons rentrer dans les détails concernant les événements en question. Donc, c'est une indication de  
13 la tournure de l'interrogatoire principal.

14 M. LE PRÉSIDENT :

15 Très bien. Tant qu'on évite les répétitions, il n'y a pas de problème.

16 M<sup>e</sup> ERLINDER :

17 Je vous remercie, Monsieur le Président.

18 Q. Monsieur l'Ambassadeur, voyez-vous, j'essaie de raccourcir un peu les choses : Je crois que vous  
19 êtes arrivé au Rwanda au mois de décembre 1990 ; est-ce exact ?

20 R. C'est exact.

21 Q. Nous allons nous pencher sur la chronologie dans les détails un peu plus tard, mais je vais vous  
22 poser des questions très simples pour l'instant : Vous y étiez, je crois, au cours de la première partie  
23 de la guerre, lorsque la guerre... de la première période où la guerre a éclaté, avant votre arrivée,  
24 n'est-ce pas ?

25 R. Oui.

26 Q. Et vous y étiez à l'avènement du multipartisme ? Je crois que c'était en été 91 ; c'est cela ?

27 Corrigez-moi si je me trompe.

28 R. Le processus a commencé avant cela, puisqu'on travaillait sur la législation concernant les partis.

29 Q. On reviendra sur cette question. Mais je crois que vous y étiez en 92, lorsqu'on a mis en place le  
30 gouvernement de coalition ?

31 R. C'est exact.

32 Q. Et je crois qu'à cette époque, vous étiez également présent, lorsqu'il y a eu les premières réunions  
33 entre le FPR et le camp du gouvernement au début des années 92, même avant les Accords  
34 d'Arusha ; est-ce que j'ai raison ?

35 R. Enfin, je n'étais pas présent, mais j'ai quand même participé à cet effort.

36 Q. Très bien. Vous étiez présent au mois de février 1993, lorsque le FPR a lancé son offensive ?

37

1 M<sup>me</sup> MULVANEY :

2 Monsieur le Président, il s'agit d'un interrogatoire principal. Le Conseil oriente le témoin. Il faudrait  
3 qu'il reformule ses questions sans avoir à orienter le témoin.

4 M. LE PRÉSIDENT :

5 Quand bien même, il ne s'agit pas de faits contestés.

6

7 Pourquoi est-ce que vous ne vous cantonnez pas à la procédure normale ?

8 M<sup>e</sup> ERLINDER:

9 Très bien, Monsieur le Président. J'essaye d'aller vite, en fait.

10 Q. Vous étiez au Rwanda en février 1993 ; c'est cela ?

11 R. Oui.

12 Q. Est-ce que vous vous souvenez d'événements significatifs qui se sont produits concernant le conflit  
13 militaire ?

14 R. Oui, bien sûr. Il y a eu une rupture du cessez-le-feu et le FPR s'est avancé de manière dramatique au  
15 centre du Rwanda. Le résultat de cette avancée était qu'il y a eu un déplacement d'un grand nombre  
16 de civils, environ un million, qui ont... des personnes qui ont été déplacées ; je crois que, de toute  
17 façon, ces personnes avaient été plusieurs fois déplacées suite à ces activités militaires. Et c'était  
18 quelque chose de très dramatique.

19 M<sup>e</sup> ERLINDER :

20 Monsieur le Président, ce que j'avais prévu, c'était de poser des questions essentielles qui allaient  
21 nous amener aux événements pertinents. Mais l'intervention de Madame Mulvaney m'empêche de  
22 faire cela, de même que votre décision qui a été rendue. Alors, si on se cantonne à votre décision,  
23 il va falloir que j'observe une autre tactique.

24 M. LE PRÉSIDENT :

25 Faites comme vous l'entendez. Et nous avons, de toute façon, le résumé du mémoire préalable à la  
26 présentation des moyens à décharge. Donc, on a un aperçu de ce que sera la déposition du témoin.

27 M<sup>e</sup> ERLINDER :

28 Très bien.

29 Q. Monsieur l'Ambassadeur, encore quelques questions, ensuite on va revenir sur les détails. Vous étiez  
30 présent au mois de juin 1993 au Rwanda, n'est-ce pas ?

31 R. Oui.

32 Q. On ne va pas rentrer dans les détails en ce qui concerne votre séjour, mais vous connaissez les  
33 événements qui se sont produits au Burundi à cette époque ?

34 R. Oui.

35 Q. En août 93, vous étiez présent au Rwanda ?

36 R. Oui. Et je me suis, également... Je suis également venu ici pour l'événement de la signature des  
37 Accords d'Arusha.

- 1 Q. Étiez-vous toujours affecté au Rwanda, posté au Rwanda, lorsque la MINUAR est arrivée la première  
2 fois ?
- 3 R. Oui. L'arrivée du général Dallaire avec toute sa délégation, je crois que c'était au mois d'octobre ;  
4 j'étais retourné au Rwanda après avoir été à Arusha, après la signature des Accords d'Arusha. Mais  
5 j'étais là lorsque Dallaire est arrivé avec sa délégation.
- 6 Q. Vous étiez présent lorsqu'il y avait ces négociations portant sur les Accords d'Arusha au cours de  
7 cette période ?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. Revenons, alors, à une question qui avait été abordée l'autre jour, lorsque Madame Mulvaney vous a  
10 interrogé en ma présence. Je crois qu'elle vous a demandé si vous avez lu tous les comptes rendus  
11 d'audience relatifs aux dépositions qui ont été faites par les différents témoins en la présente cause ;  
12 l'avez-vous fait ?
- 13 R. Non.
- 14 Q. Et je crois qu'elle vous a demandé si vous avez lu les Actes d'accusation qui ont été dressés contre  
15 les Accusés en la présente cause ?
- 16 R. Oui. Je l'ai fait.
- 17 Q. Qui vous a demandé de lire les Actes d'accusation ?  
18  
19 Je crois qu'on est encore trop rapides !  
20
- 21 Avez-vous lu les Actes d'accusation avant que Madame Mulvaney ne vous pose une question sur  
22 cela ?
- 23 R. Oui.
- 24 M<sup>e</sup> ERLINDER :  
25 Alors, Monsieur Matemanga, je ne sais pas si on a une copie des Actes d'accusation qu'on pourrait  
26 montrer à l'ambassadeur.
- 27 M. LE PRÉSIDENT :  
28 L'Acte d'accusation de Ntabakuze ?
- 29 M<sup>e</sup> ERLINDER :  
30 Non. Je parle de l'intégralité... Oui. L'intégralité de l'Acte d'accusation où on met un accent particulier  
31 sur Ntabakuze.
- 32 M. LE PRÉSIDENT :  
33 Quelle est la cote ? Est-ce que quelqu'un s'en souvient ?
- 34 M<sup>me</sup> MULVANEY :  
35 Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi l'Acte d'accusation ferait partie des pièces à  
36 conviction ! De toute façon, je crois que ça fait partie du dossier.  
37

1 Il y a trois Actes d'accusation, il y en a un qui a été modifié ; je ne sais pas à quel Acte d'accusation le  
2 Conseil fait référence. Et je ne sais pas quel est l'objectif de tout cet exercice.

3 M. LE PRÉSIDENT :

4 J'ai une copie de l'Acte d'accusation sous les yeux, Maître Erlinder. Mais, bien sûr, comme je l'ai dit,  
5 cela concerne plusieurs personnes, comme l'a mentionné Madame Mulvaney.

6

7 Mais que recherchez-vous ?

8 M<sup>e</sup> ERLINDER :

9 Q. Monsieur l'Ambassadeur, je crois qu'il y a certaines sections de l'Acte d'accusation qui ont attiré votre  
10 attention et sur lesquelles vous voulez faire des commentaires ?

11 M<sup>me</sup> MULVANEY :

12 Monsieur le Président, le témoin est ici pour déposer. On n'est même pas encore arrivé aux points  
13 qu'il doit aborder. Alors, je ne comprends pas. Il faudrait que mon confrère respecte la procédure  
14 normale de l'interrogatoire principal et qu'il n'oriente pas le témoin. La procédure n'est pas correcte.

15 M. LE PRÉSIDENT :

16 Q. Monsieur le Témoin, vous venez de nous dire que vous avez lu l'Acte d'accusation ; y a-t-il des  
17 parties particulières de l'Acte d'accusation qui ont attiré votre attention ?

18 R. Monsieur le Président, dans le cadre... enfin, le contexte historique ne correspondait pas à  
19 l'expérience que, moi, j'ai eue du Rwanda.

20 M<sup>e</sup> ERLINDER :

21 Q. Monsieur l'Ambassadeur, est-ce que vous vous souvenez de quelles sections il s'agit ou est-ce que je  
22 dois solliciter l'autorisation de la Chambre pour que vous puissiez nous indiquer quelles sont les  
23 parties qui ont attiré votre attention ?

24 R. En fait, il y avait une affirmation selon laquelle le régime de Habyarimana avait planifié le génocide,  
25 planifié l'extermination des Tutsis. Et l'expérience que j'avais, c'était que le régime c'était, en fait...  
26 en fait, travaillait avec nous pour l'avènement de la démocratie et la restauration de la paix, et il était  
27 confronté à de nombreuses difficultés que posait un certain nombre de personnes au sein du régime  
28 et au sein des autres partis. Et les personnes avec lesquelles j'ai travaillé au sein du parti travaillaient  
29 réellement pour la réussite des questions qui nous préoccupaient.

30

31 Je suis prêt à rentrer dans les détails, si la Chambre le souhaite. Mais je voudrais simplement dire  
32 que lorsque je me suis présenté au Président du Rwanda, sa demande c'était : « Monsieur  
33 l'Ambassadeur, s'il vous plaît, pourriez-vous nous aider à mettre en place un régime démocratique au  
34 Rwanda ? » Et j'ai dit : « Monsieur le Président, j'adorerais le faire, parce que, de toute façon, ça fait  
35 plus de 200 (*sic*) que nous avons un gouvernement démocratique aux États-Unis mais ce n'est pas  
36 une réussite. Je vous dis simplement que c'est un processus difficile. »

37 Q. Monsieur l'Ambassadeur, ce que j'envisage de faire maintenant, c'est que nous allons parler de

1 définitions.

2 D'abord, le contexte politique — que l'ambassadeur connaît très bien — et, ensuite, l'impact de la  
3 guerre et les populations civiles, ainsi que des questions d'ordre politique.

4 Le processus d'Arusha ; il l'a dit, il a participé lui-même...

5 M. LE PRÉSIDENT :

6 Je suis certain que vous avez un très bon plan. Poursuivez dans ce sens.

7 M<sup>e</sup> ERLINDER :

8 Très bien, Monsieur le Président.

9 M<sup>e</sup> CONSTANT :

10 Pour le procès-verbal en français, j'ai l'impression qu'on n'a pas saisi. Je crois que l'ambassadeur a  
11 dit qu'il y avait un régime démocratique et qu'ils avaient ça depuis deux siècles ; le mot « siècle » n'a  
12 pas été noté, si ça correspond à ce que j'ai compris.

13 M. LE PRÉSIDENT :

14 Maintenant, c'est noté. Très bien.

15 M<sup>e</sup> ERLINDER :

16 Q. Monsieur l'Ambassadeur, si l'on se penche d'abord « à » la situation politique que vous avez connue  
17 lorsque vous êtes arrivé au Rwanda, pouvez-vous commencer par nous dire ce que vous avez vu à  
18 votre arrivée en octobre 1990. Et nous allons procéder par ordre chronologique pour parler de  
19 l'évolution de la situation.

20 R. Je suis arrivé en décembre 1990, à la suite de la présentation des lettres de créance. La première  
21 chose que nous avons faite, c'était d'avoir un expert en droit constitutionnel au Rwanda pour qu'il  
22 aide ceux-là que le Président avait désignés pour travailler sur la nouvelle Constitution...

23 Q. Monsieur l'Ambassadeur, un instant, s'il vous plaît ! Pouvez-vous décrire le processus que vous  
24 connaissez qui a conduit à cette initiative d'élaboration d'une nouvelle Constitution ?

25 R. Mes entretiens avec le Président, il me disait qu'en janvier 1990, il avait tenté de démocratiser le  
26 MRND, c'est-à-dire son parti politique. Il m'a dit qu'il avait tenté de le faire pendant plusieurs mois et  
27 qu'il avait abandonné en se disant que c'était impossible d'avoir la démocratie dans un État à parti  
28 unique. Et il m'a dit qu'il avait annoncé en juillet son intention de commencer à travailler sur un  
29 système de démocratie multipartite. C'est une déclaration qu'il a faite, je crois que c'était le jour de la  
30 fête nationale.

31

32 Et il y a eu... Il y a eu certaines attentions à cela hors du Rwanda, mais il y a certaines choses qui ont  
33 été faites au sein du Rwanda : Il a eu une attaque, le 1<sup>er</sup> octobre, qui a préoccupé tout le monde et qui  
34 a freiné l'évolution de la situation par le FPR. Donc, je sais qu'il n'y a pas eu grand-chose de fait sur  
35 ce processus de mise en place de la démocratie, jusque vers décembre, janvier 1990/1991.

36 Q. Monsieur l'Ambassadeur, dans votre dernière intervention, vous avez dit que cette attaque est  
37 survenue en octobre 1990 ; d'où venait l'attaque et qui étaient les assaillants ?

- 1 R. L'attaque venait certainement du FPR et venait du sud de l'Ouganda, dans le nord-est du Rwanda ;  
2 et pour les premiers jours de cette attaque, les... il y a eu des combats très intenses — c'est ce qu'on  
3 m'a dit —, mais il n'y a pas eu une pénétration profonde à l'intérieur du pays.
- 4 Q. Je m'excuse pour cette digression. Maintenant, je reviens à la chronologie en ce qui concerne  
5 l'élaboration de la Constitution. Poursuivez.
- 6 R. La première chose que le Président a faite, c'était de créer une commission d'élaboration de la  
7 nouvelle Constitution, et on a prévu un délai assez long. Le premier projet a été distribué et les gens  
8 du Président, enfin l'un des dirigeants de son parti est venu me voir un peu embarrassé en disant :  
9 « Je n'ai pas beaucoup d'argent pour faire distribuer ce projet. » J'ai donc trouvé des fonds pour la  
10 publication du projet de Constitution ; le projet de Constitution a été distribué. L'ambassadeur de  
11 France m'a dit : « C'est une bonne chose que vous avez faite, Monsieur l'Ambassadeur, mais cela  
12 ressemble beaucoup plus à la Constitution... cette Constitution ressemble à celle de la France et à  
13 celle des États-Unis. » Et je lui ai dit que mon intention n'était pas d'élaborer une Constitution, c'était  
14 une Constitution rwandaise, c'était l'intention des Rwandais de rédiger une Constitution dans le sens  
15 qu'ils souhaitaient, et je fournissais simplement les moyens logistiques — le véhicule, si vous  
16 voulez — pour distribuer le texte dans le pays.
- 17 Q. Monsieur l'Ambassadeur, ce processus constitutionnel a commencé au début de 91 et s'est poursuivi  
18 jusqu'en... ?
- 19 R. Le Président a soumis le projet au Parlement plus tard, je crois que c'était en avril, en présence de  
20 tous les diplomates étrangers ; il y a eu un débat là-dessus et, au cours des semaines qui ont suivi,  
21 ils ont voulu promulguer une loi sur les partis politiques.
- 22
- 23 J'ai eu des consultations à ce moment, c'était assez intéressant. Il y avait des gens qui  
24 n'appartenaient pas légalement à des partis politiques et qui participaient au processus. C'est des  
25 gens qui étaient assez francs, ils voulaient une loi qui exprimait exactement ce que les partis  
26 politiques pouvaient faire. Parce que j'ai trouvé cela bizarre, parce que dans certains pays, les partis  
27 politiques font beaucoup de ce qui n'est pas prévu... de ce qui n'est pas interdit. Donc, il y a eu une loi  
28 indiquant ce que les partis se pouvaient faire, comment les partis pouvaient organiser. Et puis, nous  
29 avons été conviés à l'Assemblée nationale pour un débat et la promulgation de cette loi sur les partis  
30 politiques.
- 31 Q. Monsieur l'Ambassadeur, cette loi a fait partie de ce qu'on a appelé le processus du multipartisme.  
32 Comment ce processus a-t-il commencé pour en arriver à la loi ?
- 33 R. Je ne sais pas exactement ce que vous voulez dire à travers cette question, mais je crois que la loi  
34 sur les partis politiques a permis la reconnaissance juridique des partis et, en l'espace de trois à  
35 quatre semaines, plusieurs partis se sont fait enregistrer, y compris le MRND, c'est-à-dire le parti du  
36 Président.
- 37 Q. Donc, le pays passait maintenant d'un système de parti unique à un système multipartite ; c'est ce

1 que vous dites ?

2 R. Oui, j'ai invité les leaders de ces nouveaux partis politiques à venir aux États-Unis pour voir comment  
3 nous avons construit et comment nous faisons fonctionner notre démocratie.

4 Q. Est-ce qu'ils y sont allés ?

5 R. Oui, ils sont venus immédiatement aux États-Unis, et ils sont rentrés en septembre.

6 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :

7 On signale que l'ambassadeur va vite, ce qui a un effet sur les interprètes aussi.

8 M<sup>e</sup> ERLINDER :

9 Oui, et je me suis excusé de multiples fois pour ma vitesse. Je m'excuse une fois de plus.

10

11 Monsieur l'Ambassadeur, veuillez poursuivre, mais essayez de parler un peu plus lentement.

12 R. Oui, il y avait donc quatre partis d'opposition et le MRND qui sont allés aux États-Unis et qui y ont  
13 passé un certain temps. Ils sont revenus et ils ont fait un rapport sur ce qui s'était passé là-bas et sur  
14 ce qu'ils avaient appris. Ils m'ont demandé si je pouvais demander au Président de la République  
15 d'utiliser... de fournir des moyens pour distribuer le rapport sur leur séjour aux États-Unis. Et bien  
16 entendu, dans l'histoire des États-Unis, il y avait eu des discussions sur le multipartisme avec  
17 une audience d'environ 150 000 personnes, on aurait pu penser que c'était un débat au Sénat des  
18 États-Unis, mais ce n'était pas la même chose parce que les gens l'ont perçu différemment. C'était  
19 très intéressant. J'ai présenté chacun des dirigeants de partis politiques à l'auditoire ; ils ont parlé  
20 brièvement, et puis il y a eu une séance de questions/réponses. Nous avons fixé des microphones et  
21 certains partis se sont exprimés plus que d'autres.

22

23 J'ai l'impression que je continue d'aller vite.

24

25 Il y a des gens qui ont voulu monopoliser la parole ou le microphone, donc il y a un peu de brimade.  
26 Chacun s'est... chacun s'énervait, et j'ai dû me lever au milieu de ce stade de football pour demander  
27 à ces personnes... pour leur dire qu'ils étaient mes invités — comme je les avais invités — et qu'il  
28 était approprié qu'ils puissent s'asseoir et écouter tranquillement ce qui se disait. Et à notre  
29 étonnement, tout le monde s'est assis tranquillement. Et ce débat public sur le multipartisme s'est  
30 déroulé sans incident.

31

32 Le lendemain, j'ai appris que le Président avait envoyé des services de sécurité qui étaient  
33 préoccupés par cette situation, et il n'était pas certain qu'une telle... qu'un tel événement pouvait se  
34 dérouler dans la paix.

35

36 Lorsqu'il y a eu une... la montée de la dissension, les services de sécurité pensaient qu'il fallait  
37 intervenir vigoureusement, mais ils ne sont pas intervenus ; ils m'ont laissé conduire le processus et

1 le processus s'est poursuivi pendant quelques heures, bien qu'il y ait eu des préoccupations  
2 certaines.

3

4 C'était là la première introduction au processus démocratique. Je crois que les gens du Président ont  
5 soutenu ce processus sincèrement.

6 Q. Monsieur l'Ambassadeur, est-ce que vous étiez présent au Rwanda pour la création de ce qu'on  
7 appelait... de ce qu'on a appelé Gouvernement de coalition ?

8 M. LE PRÉSIDENT :

9 Oui, avant cela :

10 Q. Cet événement que vous venez de décrire, à quelle date a-t-il eu lieu ?

11 R. Je crois, probablement, en octobre 1991.

12 M. LE PRÉSIDENT :

13 Merci. Et la réponse à la question posée par le Conseil ?

14 R. Oui, le Président avait, dans un premier temps, invité les partis de l'opposition à se joindre à son  
15 gouvernement... Et je pense qu'il faudrait que je revienne quelque peu en arrière. Je pense que le  
16 premier gouvernement sous le nouveau régime, sous la nouvelle Constitution, c'était un  
17 Gouvernement MRND avec un Premier Ministre du MRND.

18

19 Puis le Président a invité l'opposition. Enfin, cela n'a pas été bien accepté ou bien perçu par les partis  
20 politiques. En fait, il y a eu une manifestation contre le Premier Ministre, et je pense qu'à peu près  
21 150 000 personnes se sont présentées pour cette manifestation et beaucoup ont dit qu'ils sont partis  
22 de cette manifestation en se disant qu'ils allaient être tués et qu'ils n'allaient jamais arriver chez eux.  
23 J'ai pu suivre... observer cette manifestation de 150 000 personnes qui ont organisé une marche sur  
24 la route du centre-ville jusqu'au bureau du Premier Ministre pour protester. Il n'y a pas eu d'incidents.  
25 En fait, je n'ai pas fait une évaluation, mais je crois que les gens qui sont partis de chez moi, jusqu'à...  
26 jusqu'au lieu me donnaient une idée du nombre de manifestants.

27 Q. Le public a donc organisé cette manifestation. Est-ce qu'il y a eu une réponse ou un résultat  
28 quelconque ?

29 R. Le Président a demandé aux partis de l'opposition de se joindre au gouvernement. Ils ont d'abord  
30 refusé cette offre, puis ils ont accepté par la suite de se joindre au gouvernement. Donc, le MDR a  
31 occupé le poste du Premier Ministre et d'autres membres de l'opposition sont entrés au  
32 gouvernement.

33 Q. Est-ce que vous avez une idée de la période, des dates au cours desquelles cette manifestation a eu  
34 lieu ?

35 R. Je pense que le premier... le premier Premier Ministre... enfin, la manifestation dont je parle, je crois,  
36 où on a demandé à Nsengiyumva de quitter le pouvoir, c'était en janvier 92, je crois ; et la coalition  
37 est arrivée en avril 92.

1 Q. Pendant cette période, je parle des six premiers mois de 1992, avez-vous eu l'occasion d'avoir des  
2 contacts avec des représentants du FPR, ou même ultérieurement ?

3 R. À un certain stade, un peu plus tôt que cette période, je me souviens, je sais que le représentant du  
4 FPR est allé à l'une de nos ambassades et a demandé si nous pouvions avoir des entretiens avec  
5 eux sur les possibilités d'instaurer la paix. Je suis allé voir le Ministre des affaires étrangères, Casimir  
6 Bizimungu, pour lui demander s'il y aurait eu une objection quant à ce que nous ayons un dialogue  
7 avec le FPR dans ce contexte. Je crois que c'était une question assez sensible. Mais j'ai travaillé  
8 avec des gouvernements du Moyen-Orient et, pendant longtemps, on ne m'a pas permis de parler à  
9 l'OLP pendant quelque temps, parce qu'il fallait être sûr que si nous entamions un dialogue avec le  
10 FPR, que cela puisse avoir un impact positif plutôt que d'amener le gouvernement à faire objection.  
11 Monsieur Bizimungu est allé rencontrer le Gouvernement et il m'a appelé pour dire que c'est avec  
12 plaisir qu'il nous verrait nous entretenir avec le FPR.

13  
14 Nous avons donc adopté la mesure suivante, c'est-à-dire demander à quel moment on pourrait  
15 organiser une réunion avec le FPR. Nous l'avons fait et c'était la première réunion entre le  
16 gouvernement et le FPR. Je crois que c'était à Harare.

17  
18 Par la suite, il y a eu d'autres réunions organisées par les Gouvernements du Congo et de Tanzanie ;  
19 les Tanzaniens, bien entendu, ont continué d'être très actifs dans la promotion du dialogue entre le  
20 FPR et le gouvernement. Je crois que cela est allé à partir de la fin des années 90 jusqu'à la  
21 signature de l'Accord d'Arusha. La Tanzanie a poursuivi d'ailleurs, a joué un rôle de facilitateur pour  
22 les Accords d'Arusha, je crois jusqu'au printemps 94.

23 Q. Et pendant la période avant février 1993, et après l'instauration ou la mise en place de ce  
24 Gouvernement de coalition — qui, d'après vous, est survenu au début de 92 —, est-ce que vous  
25 pouvez esquisser le processus du multipartisme tel qu'il s'est déroulé pendant cette période ?

26 R. Cela aurait été plus facile si nous avions eu un processus multipartite qui pourrait avoir lieu dans le  
27 cadre d'une coalition sans qu'il y ait eu une situation de guerre. Mais au moment où la coalition a  
28 commencé à fonctionner, il était clair que le FPR devait être associé à ce processus.

29 Q. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez dit que ce processus... ou plutôt que la guerre a eu une certaine  
30 incidence sur ce processus. Peut-être que nous allons en reparler par la suite, mais est-ce que vous  
31 pouvez expliquer davantage ?

32 R. Il y a différents volets... plusieurs volets à cette question. La guerre a eu un impact, une incidence sur  
33 l'économie, parce qu'il y avait certaines voies commerciales vers l'Ouganda qui étaient fermées... qui  
34 ont été fermées, et il y a eu le déplacement d'abord de plusieurs milliers et, ensuite, de près d'un  
35 million de Rwandais. Cela a eu une incidence économique immense.

36  
37 Nous, de la communauté internationale, nous avons voulu apporter une certaine assistance

1       humanitaire, mais c'était une situation assez triste et assez tragique même pour ces personnes.  
2       Dans un certain... Dans une certaine... Dans un certain endroit, on a trouvé dans les camps de  
3       réfugiés des gens qui étaient... qui résistaient bien aux difficultés. Mais vers 1993, on a constaté  
4       qu'il y avait là... il y avait un mécontentement très, très ancré au sein de ces personnes. C'était une  
5       situation terrible, je dois dire.

6  
7       Ce que j'ai fait, en fait, les secours humanitaires ont été acheminés à travers les services... à travers  
8       les organisations caritatives. En 1993, j'ai demandé à Washington si nous pouvions fournir des abris  
9       à certaines de ces personnes. En fait, je voulais environ 200 bâches qu'on pouvait utiliser pour faire  
10      des... pour construire des huttes, et nous avions eu quatre 747 qui étaient là, sur place, sur  
11      l'aérodrome, et on était disposés à fournir ces secours aux personnes déplacées.

12  
13      Cela a eu une incidence sur ces personnes et sur le reste de la société. Et nous espérons que...  
14      nous espérons que nous pouvions en terminer très rapidement. Nous nous sommes dit : Il fallait  
15      ramener ces personnes chez elles.

16    Q.    Monsieur l'Ambassadeur, je pense que les événements que vous venez de décrire étaient des  
17      événements de 1993, et si je m'abuse, nous parlerons de cela plus en détail.

18  
19      Est-ce que nous pouvons maintenant focaliser l'attention sur la période précédant février 93, la  
20      période où vous avez dit que le multipartisme était en cours, et qu'il... qu'un Gouvernement de  
21      coalition était en cours de formation. Je ne sais pas si vous avez des observations à faire sur les  
22      relations entre la guerre et ces événements de 1992 ?

23    R.    Les partis de l'opposition ont décidé d'agir. Ils ont commencé à prendre des contacts avec le FPR.  
24      Cela, en fin de compte, s'est déroulé très rapidement et a rapidement conduit à des négociations qui  
25      se sont poursuivies jusqu'en 1992, et jusqu'au processus d'Arusha. C'étaient des négociations  
26      curieuses : La plupart des partis de l'opposition se sentaient plus à l'aise avec le FPR qu'avec leur  
27      propre gouvernement. Nous avons donc entamé des négociations, et c'était, si vous voulez, un  
28      processus tripartite : Il y avait le Gouvernement, les partis de l'opposition et le FPR — je dis les  
29      choses en simplifiant beaucoup ce qui s'est passé. Et il y avait des dissensions au sein du parti au  
30      pouvoir, et il y avait également... il y a eu également des clivages et des scissions en... au sein des  
31      autres partis d'opposition, mais à plusieurs reprises pendant ces négociations, il est apparu que les  
32      partis de l'opposition étaient plus proches du FPR que du gouvernement en place.

33  
34      En fait, le téléphone... le système téléphonique au Rwanda marchait très bien. Les fax ont été  
35      installés le long des rues, et il était possible pour l'opposition de traiter directement avec le FPR à  
36      travers l'échange de télécopies, de messages télécopiés. Et il y a eu... C'était... Il y a eu une forme  
37      très curieuse de participation aux négociations.

- 1 Q. Si je comprends bien ce que vous avez décrit, là... comment vous avez décrit le processus tripartite  
2 de négociation, d'un côté le Gouvernement, ensuite le FPR, à ce moment-là, le FPR avait déjà envahi  
3 le Rwanda et occupait une partie du territoire rwandais si je ne me trompe ; est-ce exact ?
- 4 R. C'est exact.
- 5 Q. Vous aviez donc les partis de l'opposition et vous avez dit que ces partis se sentaient plus proches...  
6 ou il était plus facile « de » ces gens à traiter avec l'armée qui occupait le pays ?
- 7 R. Oui, je pense que c'était vrai. L'hostilité entre certains des dirigeants de l'opposition et le  
8 Gouvernement était telle que les partis étaient plus disposés à avoir un dialogue avec l'envahisseur  
9 qu'avec le gouvernement en place.
- 10 Q. Est-ce que vous savez s'il y a eu des déclarations publiques de la part des partis d'opposition qui ont  
11 été diffusées à partir de la Belgique ? Est-ce que vous pouvez parler de l'une de ces déclarations ?
- 12 R. Voyez-vous, je crois que je me souviens beaucoup plus de la réaction que de la déclaration ; et la  
13 réaction à Kigali a été que ces partis de l'opposition avaient dépassé les bornes, ils avaient  
14 communiqué avec l'ennemi venant de l'extérieur, et que ces partis avaient, je crois qu'on a utilisé le  
15 mot « trahison » ou « trahison » ; il y a eu des remous... enfin cela a provoqué un remous à Kigali, du  
16 fait de ce dont ils parlaient. Et je crois que ce dont ils parlaient, en réalité, ces partis de l'opposition  
17 n'étaient pas très contestés ; ils parlaient de la création de... de l'instauration de la démocratie, mais  
18 le fait qu'ils soient sortis du pays pour rencontrer les représentants de l'armée envahissante a été  
19 durement ressenti dans le pays.
- 20 Q. Si je vous comprends bien, vous dites que l'opposition a fait une déclaration à partir de Bruxelles ;  
21 est-ce que c'était une déclaration conjointe avec le FPR ? Est-ce que c'est cela qui a conduit à la  
22 dissension ou au remous dont vous parlez ? Je voudrais bien comprendre.
- 23 R. Je ne pense pas.... Je ne suis pas sûr que c'était une déclaration conjointe. Je sais que c'était une  
24 déclaration qui a été faite à l'extérieur du pays, et ils se sont rencontrés à Bujumbura à un certain  
25 moment. En fait, je crois qu'ils se sont réunis dans des forums. C'est le fait de... d'être allés se réunir  
26 à l'extérieur qui a provoqué le mécontentement.
- 27 Q. Et est-ce que, dans la presse, on a pu se référer à eux comme des traîtres ?
- 28 R. Oui, on estimait que ces personnes traitaient avec l'ennemi. Et quand vous traitez avec l'ennemi,  
29 il est possible qu'on vous appelle « traître ».
- 30 Q. Je me demande si, sur la base de votre expérience, est-ce que certains partis d'opposition locaux ont  
31 tenu des meetings ou des rallyes politiques ou d'autres manifestations ? Enfin, ce n'est pas un piège,  
32 mais je ne sais pas si vous avez d'autres expériences de gens qui organisent des rallyes avec une  
33 armée qui envahit le pays.
- 34 R. Non, je ne me souviens pas de situation de ce genre.
- 35 Q. Y a-t-il autre chose que vous vouliez qu'on aborde en ce qui concerne la période qui va jusqu'à février  
36 1993 ?
- 37 R. Je voudrais simplement parler du processus démocratique, parce que c'était quelque chose qui était

1 ma principale priorité ; ma deuxième priorité avait trait à la planification familiale ; et la troisième,  
2 c'était le développement économique. Mais le processus démocratique semblait être la réponse aux  
3 problèmes internes et la question qui visait à restaurer la paix avec le FPR.

4  
5 Donc, le processus de démocratisation visait deux objectifs pour nous. Nous... Quand je dis... Il n'y  
6 avait pas que nous, les Américains, mais la communauté internationale dans son ensemble. Aussi,  
7 les choses que nous avons faites pour pouvoir... Ce que nous avons fait, c'était également  
8 d'encourager la liberté de la presse. Et le Président, quand bien même il avait imposé un fort... une  
9 forte censure, il avait permis l'ouverture d'une presse libre ; la libre expression de la presse, c'était un  
10 processus assez désordonné, parce que certaines... certaines de ces agences de presse ne faisaient  
11 que donner des informations plutôt irresponsables. Il a fallu qu'on regroupe tous les journalistes pour  
12 leur faire comprendre la responsabilité que cela impliquait.

13  
14 Et est apparu, tout d'un coup, qu'avec la liberté de la presse, il était important de respecter ce qui  
15 était en vigueur. Et c'était quelque chose de très important ; c'était un séminaire très intéressant,  
16 parce que les gens se sont familiarisés à des procédures qu'ils ne connaissaient pas.

17  
18 Et l'autre aspect, c'était qu'on avait travaillé également avec le Parlement, parce que le Parlement  
19 devait intervenir si on voulait aboutir à la démocratie, et nous savions que le Parlement devait jouer  
20 un rôle important. Et nous avons vu... Nous avons envoyé les responsables du Parlement aux États-  
21 Unis pour qu'ils puissent travailler sur ce que serait leur rôle en ce qui concerne l'influence qu'ils  
22 auraient sur leurs mandants une fois que le processus démocratique serait en marche.

23  
24 Mais cela a permis d'établir... d'aboutir à l'existence de différents partis politiques... établir un  
25 équilibre.

26  
27 Ces personnes, lorsqu'elles sont revenues de leur visite aux États Unis, ont rédigé un rapport le  
28 plus... un rapport de voyage le plus efficace, parce qu'ils ont davantage compris ce qui s'est passé,  
29 ce que tout cela impliquait. Parce que, je ne devrais peut-être pas le dire, mais j'avais envoyé des  
30 gens aux États-Unis, j'avais travaillé avec toutes ces personnes qui étaient parties, mais ils n'avaient  
31 jamais produit un rapport aussi magnifique. Et c'était un travail considérable pour un Parlement qui  
32 n'était représenté... au sein duquel n'était représenté qu'un seul parti. Et ils se sont penchés sur le  
33 système qui mettait l'accent sur la manière dont fonctionnait un parti... un parlement dans le cadre du  
34 multipartisme.

35 Q. En ce qui concerne la liberté de la presse, vous avez parlé de différents séminaires qui avaient été  
36 organisés, et quel effet a eu cette liberté de la presse sur le contrôle que le gouvernement avait sur la  
37 presse en elle-même dans le pays ?

1 R. Aucun des journaux ou aucun des médias n'avait une circulation importante. En fait, il en existait une  
2 douzaine ; aussi, les principaux médias... moyens de communication utilisés par le gouvernement  
3 étaient la radio, notamment la Radio Rwanda. Il y avait beaucoup de discussions sur les zones de  
4 Radio Rwanda, parce que les journalistes de la Radio Rwanda faisaient partie également...  
5 participaient, en fait, à nos séminaires sur le journalisme. Et cela a créé évidemment une turbulence  
6 comme on pouvait l'attendre... s'y attendre.

7 Q. Et cela, par rapport aux personnes qui étaient en faveur d'une... de la nouvelle vague, la nouvelle  
8 mouvance ou en faveur de l'ancien régime, est-ce que vous vous attendiez à cela ?

9 R. En fait, il y avait ceux dont les idéologies avaient été menacées, étaient menacées par le changement  
10 et faisaient de la résistance. On avait prévu cela et, de temps en temps, ils nous invitaient à participer  
11 aux discussions et, en fait, moi-même j'ai participé à des discussions sur les ondes de la radio, pas  
12 forcément quelque chose qui a été diffusé, mais j'ai eu des discussions avec eux sur la manière dont  
13 ce processus allait fonctionner. Et j'ai travaillé... J'ai fait cela avec eux, j'ai également travaillé avec  
14 tous les partis d'opposition. J'ai rencontré les différents leaders politiques de l'opposition, mais j'ai  
15 rencontré souvent, une fois par semaine, jusqu'à mon départ... Et j'ai également rencontré des  
16 membres du gouvernement... et j'avais... je savais ce qui se passait dans leur esprit tout le long de la  
17 mise en place de « ce » procédure dès le départ et au cours des Accords d'Arusha, notamment au  
18 cours de la négociation des Accords d'Arusha.

19 M. LE PRÉSIDENT :

20 Q. Vous avez dit que le discours liminaire... les observations préliminaires qu'avait faites le Président  
21 Habyarimana vous concernant, c'était que vous l'aidiez à mettre en place le processus de  
22 démocratisation. Mais sur la base de... des informations que vous avez, en votre qualité  
23 d'observateur et de participant au processus, est-ce que vous diriez que cela a commencé comme  
24 étant quelque chose d'une... d'une initiative sincère venant de l'intérieur ou bien est-ce que c'était  
25 quelque chose qui avait été imposé par l'extérieur, parce que la démocratisation était une condition  
26 imposée par la communauté internationale ?

27 R. Oui, c'est vrai qu'il y avait une influence de la communauté internationale, et je crois que cela fait  
28 partie de... du souhait d'Habyarimana d'être perçu comme quelqu'un qui faisait partie du processus  
29 démocratique. Et, du point de vue de l'opposition, c'était quand même vraiment une intervention  
30 interne, parce que l'un des partis, qui était considéré comme étant un parti tutsi, voulait représenter la  
31 minorité de manière dynamique.

32  
33 Les autres par... Les autres parties de ce processus, c'est qu'il y avait un... un conflit entre le Nord et  
34 le Sud. Évidemment, c'était le Sud qui... qui était à la tête, et le Président Habyarimana avait  
35 représenté tous les... avait remplacé tous les... les ressortissants du Sud lors du coup d'État, ce qui  
36 fait que le pouvoir s'était déplacé vers le Nord. Et je crois que le processus interne était un processus  
37 très dynamique en ce sens. Et la résistance, très certainement, provenait de ceux qui étaient au Nord,

1 qui avaient bénéficié de nombreux privilèges, qui avaient acquis certains pouvoirs et qui étaient  
2 réticents quant à la position qu'avait adoptée leur Président. Et je n'ai jamais vu... En fait, le Président  
3 était cohérent dans son soutien pour le processus pour lequel il nous avait... il avait demandé notre  
4 aide et notre intervention.

5 M. LE JUGE REDDY :

6 Q. Monsieur l'Ambassadeur, je voudrais que vous éclairciez certains points. L'image que j'avais,  
7 c'était que c'était un P... un parti unique, et qu'il y avait la Constitution. Alors, est-ce que vous pouvez  
8 me dire s'il y a eu des élections qui ont été organisées, dans le cadre de cette Constitution,  
9 immédiatement ou après son adoption ?

10 R. Non. On n'a pas organisé d'élections dans le cadre de cette Constitution. On a demandé simplement  
11 aux partis politiques de s'organiser et que, par la suite, il y aurait la Constitution et il y aurait des  
12 élections. Et ensuite, dans le cadre des négociations à Arusha, on avait pensé qu'il leur... fallait leur  
13 accorder plus de temps pour qu'ils puissent se préparer pour les élections.

14

15 Aucun des partis... Je ne pense même pas que l'un d'entre eux... De toute façon, il y avait un accord  
16 de base au sein de l'Accord d'Arusha, c'était qu'on allait reporter les élections jusqu'à ce que chacune  
17 des parties puisse savoir quelles étaient leurs responsabilités en tant que partis politiques.

18 Q. Lorsque vous dites que le Président a invité les partis de l'opposition à faire partie du Gouvernement  
19 de coalition, est-ce que cela veut dire que cette invitation s'adressait également à des membres non  
20 élus ?

21 R. Oui. En fait, ces personnes avaient été élues en tant que leaders de leurs partis, mais ils n'avaient  
22 pas été élus par la population.

23 M. LE JUGE REDDY :

24 Très bien. Je vous remercie.

25

26 Désolé, Maître Erlinder.

27 M<sup>e</sup> ERLINDER :

28 Il n'y a pas de problème, Monsieur le Juge Reddy.

29 Q. Monsieur l'Ambassadeur, je crois que j'ai déjà peut-être posé cette question ; cependant, le  
30 processus que vous avez décrit, je crois que c'était en 1992, et les événements se sont produits, je  
31 crois... c'était au début de 1993, et ces événements ont eu un impact important sur ce processus  
32 politique, et je pense particulièrement à... au mois de février 1993. Mais je me demande s'il s'agit... si  
33 vous vous souvenez d'événements qui se sont produits et qui ont eu un impact sur le processus que  
34 vous venez juste de décrire.

35 R. De toute évidence, l'attaque du FPR et la création... enfin, ce qui a abouti au déplacement d'un millier  
36 de personnes était très important et cela, bien sûr, a mis un frein aux négociations. Et il a fallu un  
37 certain temps pour rétablir le cessez-le-feu et les... pour que les négociations puissent se

1 poursuivre.

2 Q. Si j'ai bien suivi ce que vous avez dit, il y avait des négociations en cours à deux différents niveaux :  
3 Il y avait des négociations qui impliquaient le processus du multipartisme, mais je crois que vous avez  
4 mentionné également qu'il y avait des discussions en cours avec le FPR à propos des questions  
5 relatives à la paix. Est-ce que vous... Est-ce que j'ai bien compris qu'il y avait ces deux niveaux de...  
6 de négociations ? Je crois qu'elles étaient toutes les deux... elles étaient toutes les deux liées ?

7 R. Les négociations avec le FPR étaient en fait gérées, après la création du Gouvernement de coalition,  
8 elles étaient gérées par les membres du MDR qui faisaient partie du Gouvernement de coalition, avec  
9 des discussions qui avaient eu lieu à la fois à Arusha et à Kigali et qui impliquaient les partis de  
10 l'opposition, et notamment le MDR et le gouvernement, quant à ce qu'il devait faire à Arusha avec le  
11 FPR. Et vous avez raison, les discussions ont eu lieu à deux endroits différents au moins, mais cela  
12 faisait partie du même processus à ce stade, processus dans lequel il y avait ces trois principaux  
13 partis et qui... au sein desquels il y avait des scissions.

14 Q. Monsieur l'Ambassadeur, je crois que vous venez de dire que le MDR, qui était un parti d'opposition,  
15 était responsable de certains aspects de la négociation, n'est-ce pas ?

16 R. Oui, c'est cela. Le Premier Ministre était le MDR... était MDR, de même que le Ministre des affaires  
17 étrangères qui est devenu le principal négociateur, au nom du Rwanda, dans le cadre des Accords  
18 d'Arusha.

19 M. LE PRÉSIDENT :

20 Nous perdons une partie de votre... de vos réponses à cause de la vitesse de votre débit. Est-ce que  
21 vous pouvez reprendre la question, s'il vous plaît ?

22 M<sup>e</sup> ERLINDER :

23 Je suis désolé, Monsieur le Président.

24 Q. Pouvez-vous nous dire quel rôle le MDR a joué et nous dire ce que cela... l'importance que cela avait  
25 ou la signification que cela avait sur le pouvoir d'Habyarimana dans le cadre du Gouvernement de  
26 coalition, fin 92 et début 93, lorsque le cessez-le-feu a été rompu ?

27 R. La position du MDR, qui était représentée par le Premier Ministre et le Ministre des affaires  
28 étrangères qui est devenu... ce dernier qui est devenu le principal négociateur, de telle sorte qu'il  
29 recevait ses instructions du Premier Ministre. Et parfois, il laissait de côté le Président, ce qui a causé  
30 de nombreuses tensions à Kigali.

31  
32 Il y avait notamment — contrairement à aujourd'hui où on peut appeler Arusha directement...  
33 directement et facilement —, à l'époque, il y avait de sérieuses difficultés de communication entre  
34 Arusha et Kigali. Donc, les questions techniques créaient une certaine incertitude.

35  
36 Les négociations étaient très difficiles. Toutes les trois parties concernées étaient... adoptaient des  
37 positions très, très dures. Et j'avais l'habitude de dire que les Rwandais avaient appris leur stratégie

- 1 de négociations à partir d'un jeu, le jeu du poulet, qu'on jouait... un jeu qui... qu'on joue aux États-  
2 Unis. Et je crois que les trois... trois parties concernées avaient une ligne très dure.
- 3 Q. En ce qui concerne le Président Habyarimana et sa capacité d'exercer son pouvoir, qu'est-ce qui  
4 « s'est » changé ? Qu'est-ce qui s'est passé ? Qu'est-ce qui a changé entre 92 et 93, avant qu'il y ait  
5 une reprise de la guerre ?
- 6 R. Je ne sais pas ce que vous recherchez ici, mais...
- 7 Q. Je peux reformuler ma question.
- 8 R. S'il vous plaît.
- 9 Q. Vous avez décrit une situation dans laquelle le MDR semblait jouer un rôle prépondérant dans le  
10 cadre des négociations et sur les questions d'ordre politique. Donc, la question que j'ai, c'est que :  
11 Est-ce que cela veut dire que le multipartisme a réduit le pouvoir du Président, et notamment du  
12 gouvernement à parti unique ?
- 13 R. Oui, bien sûr. Évidemment, le pouvoir du Président était très réduit. Le MDR n'était pas le seul dans  
14 cela, il travaillait également avec le PSD et le PL dans leurs efforts de mettre en place une nouvelle  
15 coalition dans le cadre du processus d'Arusha qui allait bénéficier... qui allait leur bénéficier.
- 16
- 17 Et, évidemment, l'équation, c'était : Qui allait obtenir tel portefeuille et quels pouvoirs, selon les  
18 nouvelles dispositions ? Et cela avait... était une proposition qui avait été faite, je crois, en janvier 93,  
19 et c'est une proposition qui avait été rejetée parce que, simplement, il y avait une autre avancée du  
20 FPR. Mais je ne sais pas si c'était en réaction à cela, mais cela n'a fait qu'affaiblir le pouvoir du  
21 Président puisque ses positions militaires avaient carrément été affaiblies.
- 22
- 23 Au sein de la structure du pouvoir, chacun des partis de... sentait qu'il pouvait partager ce pouvoir,  
24 et le Président devait être prêt à abandonner une grande partie du pouvoir qu'il possédait dans le  
25 passé, et l'administration n'était pas satisfaite.
- 26 Q. En ce qui concerne ces partis politiques, en Occident nous savons qu'il y a des partis politiques qui...  
27 qui naissent à la base et qui se développent par le temps. Est-ce que vous pouvez nous décrire le  
28 processus à travers lequel on choisissait les différents leaders politiques ?
- 29 R. En ce qui concerne le MDR c'était... En fait, il succédait au MDR *Parmehutu*. C'était à l'époque de  
30 l'indépendance et c'était basé... il était basé au sud et avait et a toujours une base solide en ce qui  
31 concerne ses responsables, même 20 ans après qu'il ne soit plus au pouvoir.
- 32 Q. Excusez-moi, je voudrais plus de précisions. Il s'agit du parti au pouvoir à l'époque, qui a été renversé  
33 par Habyarimana en 1973 ?
- 34 R. C'est cela.
- 35 Q. Alors, poursuivez, s'il vous plaît.
- 36 R. Le Parti Libéral, on l'appellerait... Enfin, conformément à la thèse libérale, ce parti avait des intérêts  
37 plutôt commerciaux ou plus dans les... les affaires. Donc, il était composé d'hommes d'affaires hutus.

1 Et l'intention de ce parti visait à intégrer les Tutsis de la... qui faisaient partie de la communauté des  
2 hommes d'affaires. Et les gens qui n'aimaient pas ce parti l'appelaient « parti composé de Tutsis » ou  
3 « parti des Tutsis ».

4  
5 Le troisième parti qui était important était le PSD. Et je ne pense pas qu'il s'agissait vraiment d'un  
6 parti socialiste, mais il était constitué autour d'un politicien très dynamique, Gatabazi, quelqu'un de  
7 très remarquable. Je ne sais pas s'il avait... Il était basé... Il avait une base d'origine particulière.  
8 Je ne sais pas s'il était du Nord ou du Sud. Mais au sein du MRND, ils ont revitalisé leurs  
9 responsables ; je crois qu'ils se sont débarrassés des... de certaines personnes. Ils ont donc  
10 redynamisé ce pays et ils ont... Et la concentration des pouvoirs émanait du Nord, comme cela était  
11 le cas depuis 1973. Le Parti démocratique était un très bon parti, mais il n'avait pas tellement  
12 d'influence ou beaucoup d'adhérents au sein du pays.

13 Q. Comment peut-on décrire l'importance du soutien à ces partis ?

14 R. Les Rwandais ont montré une grande capacité... on fait montre d'une grande capacité à s'organiser.  
15 À un moment donné, on s'était dit qu'on allait faire venir des gens des États-Unis pour les aider à  
16 s'organiser, mais on n'a même pas eu besoin de ces personnes-là parce que c'étaient des gens qui  
17 étaient capables de bien s'organiser.

18  
19 Dans chaque village où vous vous rendiez, il y avait toujours un drapeau représentant au moins deux  
20 partis. Et les gens s'organisaient, au niveau des villages. Et c'était bien plus difficile au Rwanda que  
21 dans... qu'ailleurs, parce que les gens vivaient... ne vivaient pas vraiment dans les villages, ils  
22 vivaient sur les collines ; ils descendaient des fois de leurs collines pour aller au marché. Et dans ces  
23 endroits, même lorsqu'il n'y avait personne dans les marchés ce jour-là, vous verrez un drapeau ou  
24 deux drapeaux représentant un ou deux... un ou deux partis. Donc, les gens étaient bien organisés  
25 au niveau des collines et ils développaient leur propre soutien. Ils étaient en mesure d'obtenir un  
26 soutien de leur famille, de leurs parents, à ces... à ces différents leaders politiques.

27 Q. Précédemment, vous avez parlé de la violation du cessez-le-feu par le FPR. Est-ce que vous pouvez  
28 nous dire ce qui s'est passé, notamment après avoir observé les différentes caractéristiques au sein  
29 de l'armée ? Je ne veux pas que vous interveniez en tant qu'expert militaire parce que ce n'est pas  
30 votre devoir, là, mais je voudrais que vous me disiez ce qui s'est passé.

31 R. En fait, ce qui m'est apparu très, très évident, c'est que les gens ont dû se déplacer. Il y a eu pas mal  
32 d'atrocités qui avaient été commises, comme c'est le cas lorsqu'il y a la guerre. Il y a de nombreux  
33 villageois qui ont été regroupés et sur lesquels on a jeté des grenades, etc.

34 Q. Monsieur l'Ambassadeur, je suis désolé, mais il faut qu'on précise bien les choses. Lorsqu'on parle  
35 de réfugiés et lorsqu'on parle des histoires concernant les réfugiés qui ont été tués — ce dont vous  
36 venez de parler immédiatement —, est-ce que vous pouvez nous dire quelles étaient les différentes  
37 parties du conflit et qui vous ont parlé de cette histoire ?

1 R. En fait, cela avait trait avec l'avancée du FPR. Et c'était une tactique, en fait, du FPR de créer une  
2 certaine crainte au sein de la population locale pour les amener à... à partir de cette région pour  
3 pouvoir permettre à l'armée envahissante de... de s'installer.

4

5 Et comme je l'ai dit précédemment, au début, les gens qui avaient quitté leur domicile ont fait preuve  
6 d'une certaine détermination. Ils ont commencé à créer... à construire des latrines, ils ont reçu de la  
7 nourriture d'autres personnes. Il n'y avait pas ce sentiment d'animosité qu'on a perçu dans... au  
8 cours d'une période ultérieure. Vous aviez des gens qui allaient venir peut-être deux, trois fois, qui ont  
9 été chassés deux fois de leur domicile et qui se sont retrouvés à la ville.

10

11 Et le gouvernement s'est bien assuré qu'on leur fournissait une assistance humanitaire, mais le  
12 gouvernement s'assurait également que ces personnes allaient... n'allaient pas arriver à Kigali. Donc,  
13 ces personnes s'étaient retrouvées au milieu, pris au piège entre le FPR et le Gouvernement. Donc,  
14 Kigali était une ville composée de 450 000 personnes et puis, il y avait le reste qui vivait dans les  
15 camps de réfugiés, les personnes qui avaient été déplacées de leur zone.

16 Q. Monsieur l'Ambassadeur, je veux préciser les choses. Lorsque vous avez parlé du fait que des  
17 réfugiés vous aient raconté le fait que des gens avaient été encerclés et qu'ils avaient... et que les  
18 hommes avaient été tués, quelles étaient les victimes et quels étaient les assaillants, sur la base des  
19 informations que vous avez reçues ?

20 R. Évidemment, il y avait des informations qui venaient des paysans qui vivaient au nord du pays.  
21 Et les... Et les auteurs étaient les militaires du FPR, et sur la base des informations qu'on recevait et  
22 qui étaient données par ceux qui ont dû quitter leur domicile et qui pensaient... ou qui ont pensé qu'il  
23 fallait qu'ils quittent leur domicile.

24 Q. D'un point de vue strictement militaire, quelle a été la réussite de cette opération menée par le FPR ?  
25 Est-ce que ça a été une réussite ?

26 R. Le FPR a réussi à occuper une grande partie au nord du Rwanda, et ils ont pu prouver qu'ils avaient  
27 toute la capacité, en tout cas du point de vue de tous les observateurs, d'avancer davantage dans le  
28 pays. Et c'est le sentiment qu'avaient... que partageaient un grand nombre de personnes, parce qu'ils  
29 avaient prouvé qu'ils avaient un avantage militaire sur l'armée régulière. Et c'était évident, dans le  
30 processus d'Arusha, que le Gouvernement était prêt à concéder un grand pourcentage « de la »  
31 pouvoir... de la structure du pouvoir, comparativement à ce qu'ils avaient prévu avant.

32 Q. Comment est-ce qu'on peut établir un lien entre tout cela, Monsieur l'Ambassadeur ?

33 R. Je suppose que la position du gouvernement était affaiblie du point de vue militaire. Et, du coup, cela  
34 a eu un effet sur le pouvoir militaire que pouvait... le pouvoir politique que pouvait exercer ce  
35 gouvernement.

36 Q. Est-ce que vous vous souvenez les raisons pour lesquelles le FPR a repris la guerre et a cessé...  
37 a rompu le cessez-le-feu ?

- 1 R. Je crois que c'était suite à une violation des droits de l'homme dans une certaine partie du pays où...  
2 C'était une situation où la population hutue, probablement inspirée par des représentants du  
3 gouvernement, avait massacré un grand nombre de Tutsis.
- 4 Q. Est-ce que vous vous souvenez du nom de... d'endroits où de tels événements se sont produits ?  
5 Est-ce... Est-ce vous pouvez nous donner des noms ? Est-ce que vous voulez que je vous donne des  
6 noms ?
- 7 R. Oui, vous pouvez le faire.
- 8 Q. Avec la permission de Madame Mulvaney. Je crois qu'on peut citer Bigogwe...
- 9 R. Oui.
- 10 Q. Kibilira, je crois ?
- 11 R. Kibilira, ça s'est passé très tôt. C'était tout de suite après la première invasion du... faite par le FPR  
12 en 1990.
- 13 Q. Cette question de violences... de violences, d'actes de violence perpétrés par les civils par rapport à  
14 l'avancée militaire, est-ce qu'il y a eu des précédents historiques dans l'histoire du Rwanda ?
- 15 R. Est-ce que vous pouvez reformuler cette question ? Parce que je n'ai pas bien saisi ce que vous  
16 voulez dire par là.
- 17 Q. Vous savez, mes questions sont souvent pas très claires. Je vous demande... Je vous remercie de  
18 me donner la possibilité de reformuler mes questions.  
19
- 20 Vous avez parlé d'un incident qui s'est passé très tôt — je crois que c'est Kabiliro (*sic*) —, et que cela  
21 s'est passé tout de suite après la première avancée dans le pays du FPR. Je voulais m'assurer que je  
22 me ne trompe pas, parce que je voulais qu'on développe davantage cette idée.
- 23 R. Vous avez raison.
- 24 Q. Alors, je me demande si le fait qu'il y ait eu l'avancée militaire dans le pays et les massacres des  
25 civils, je me demande si tout cela avait un précédent historique, au-delà de 1990, et dont vous êtes  
26 informé ?
- 27 R. Les seules principales activités militaires au Rwanda qui se soient... qui ont été menées au Rwanda,  
28 je crois que c'était dans les années 60, et qui impliquaient des réfugiés. Il s'agit de réfugiés qui étaient  
29 revenus dans le pays, mais c'était un événement plutôt mineur. Et toute cette question-là n'a plus  
30 intéressé qui que ce soit pendant un certain temps.  
31
- 32 Mais toutes ces incursions étaient plutôt de faible portée, mais étaient fondées sur le fait que les  
33 réfugiés avaient été chassés et qu'un grand nombre d'entre eux avaient été tués dans une période  
34 qui avait mené vers l'indépendance, et je crois que ça avait commencé en 1960... 59 jusqu'en 1962  
35 où les Tutsis avaient été chassés du pays. Un grand nombre d'entre eux étaient morts en route. Et la  
36 réaction de... par le biais de petits groupes, quelques années... quelques années plus tard, c'était de  
37 revenir dans le pays en espérant qu'ils allaient faciliter le retour de tous les réfugiés.

1 Mais en ce qui concerne le lien qu'on peut tirer entre les opérations militaires et les violations des  
2 droits de l'homme, le... l'événement le plus proche, je crois que c'est l'événement qui s'est produit à  
3 Kibilira en 1990.

4 Q. Monsieur l'Ambassadeur, vous étiez au courant des violations de droits de l'homme qui ont été  
5 encouragées par certains membres du gouvernement. Savez-vous quelle a été la réponse du  
6 gouvernement face aux... à ces agents du Gouvernement qui auraient incité les autres ?

7 R. Oui, bien sûr, ça... Cela avait été une source de préoccupation pour nous tous, pas simplement  
8 moi-même, mais pour également...pour l'ensemble de la communauté diplomatique.

9  
10 Il y a eu d'autres cas. Vous avez parlé de... du... des Bagogwe ; il y avait également le cas du  
11 Bugesera, qui était le plus horrible. Mais à chaque fois qu'il y avait un soulèvement... il y a eu  
12 plusieurs soulèvements qui n'ont quand même pas abouti à ce type de... un certain nombre de  
13 décès. Je sais que dans le Bugesera, il y a eu plus de 300 000 morts, et je crois que... 300 morts,  
14 plutôt. Et à Kibilira, il y avait également la même chose. Il y a eu aussi des menaces.

15  
16 On était au courant de tout cela et on se tournait vers le gouvernement en leur disant : « Il y a un  
17 problème. Est-ce que vous ne pouvez pas nous aider à régler ce problème ? » Je sais... Je suis au  
18 courant d'une... d'un incident où on avait envoyé la... les gendarmes, mais ils n'avaient pas de  
19 véhicules, donc ils n'étaient pas en mesure de se rendre à l'endroit en question pour mettre un terme  
20 aux actes de violence.

21 Q. Monsieur l'Ambassadeur, cela donne l'impression que c'était une excuse qu'on... qu'on donnait ?

22 R. Mais étant donné que je n'étais pas en mesure de compter moi-même les véhicules, je... je ne peux  
23 pas dire qu'il s'agissait vraiment d'une excuse ou que c'était un problème réel. Mais sur la base de ce  
24 que les gens m'ont dit... On m'a dit que la... les capacités de la Gendarmerie étaient très limitées en  
25 matière de transports et de communications. Donc, les excuses avaient même certains fondements.  
26 Et dans ce cas particulier... quelle que soit la situation, je ne pouvais pas vérifier tout cela parce que  
27 je ne savais pas si c'était... Je ne pouvais pas vérifier si c'était la vérité ou si c'était juste une excuse.  
28 Mais des efforts ont été faits, au niveau du gouvernement et des ministères et de la Gendarmerie,  
29 pour assurer une aide à ces personnes qui étaient menacées. Et la plupart du temps, ils ont pu prévenir  
30 la tragédie...

31 M. LE PRÉSIDENT :

32 Il est 13 heures, Maître Erlinder. Est-ce que vous pensez que c'est le moment indiqué pour observer  
33 la pause ?

34 M<sup>e</sup> ERLINDER :

35 Oui, Monsieur le Président.

36 M. LE PRÉSIDENT :

37 Très bien. Les... La déposition, jusqu'à présent, était très intéressante. Mais, après la pause, est-ce

1 que vous pourriez tenir compte du fait que certaines de ces informations sont connues de la Chambre  
2 et ont été communiquées à la Chambre par le biais d'autres dépositions, et qu'il y a des points  
3 saillants sur lesquels vous voulez mettre l'accent et sur lesquels vous devriez vous focaliser, et pour  
4 lesquels également l'ambassadeur pourrait répondre de manière « brève »... brève, après les  
5 questions que vous aurez... lui aurez posées.

6 M<sup>e</sup> ERLINDER :

7 Je vous remercie, Monsieur le Président. Je crois que, de toute façon, à la lumière des choses qui...

8 Nous allons pouvoir finir dans l'après-midi.

9 M. LE PRÉSIDENT :

10 Je vous remercie. On se retrouve à 14 h 30.

11

12 (*Suspension de l'audience : 13 h 5*)

13

14 (*Pages 32 à 57 prises et transcrites par Joëlle Dahan, s.o*)

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

1 (Reprise de l'audience : 14 h 50)

2

3 M. LE PRÉSIDENT :

4 Bon après-midi. Nous poursuivons l'interrogatoire principal.

5 M<sup>e</sup> ERLINDER :

6 Je vous remercie, Monsieur le Président.

7

8 Lors de la pause déjeuner, on a... on a attiré mon attention sur le fait... — notamment les  
9 sténotypistes —, sur le fait qu'il nous faut absolument ralentir notre débit. Aussi, les estimations que  
10 j'avais faites en matière de temps seront évidemment affectées par la lenteur des échanges, mais  
11 nous allons faire de notre mieux pour faciliter la tâche aux interprètes et aux sténotypistes. Je  
12 voudrais encore une fois m'excuser de cette situation.

13 Q. Monsieur l'Ambassadeur, il reste petits... quelques petits points que je voudrais aborder avec vous  
14 avant qu'on n'aborde le reste de la chronologie. Vous avez dit que le Président Habyarimana avait  
15 des sympathisants au nord et qu'il y avait une lutte politique entre les partisans du nord et les  
16 partisans du sud, et je voudrais que vous nous disiez si c'était inhabituel, le fait qu'un homme politique  
17 bénéficie d'un soutien de la part des personnes de la région dont il est originaire ?

18 R. Non, ce n'est pas une situation inhabituelle. Enfin, c'est ce que je pensais, à l'époque.

19 Q. Bien. En ce qui concerne les violations de droits de l'homme...

20

21 Encore une fois, je vais trop rapidement.

22

23 En ce qui concerne les violations de droits de l'homme intervenues avant que le FPR ne rompe le  
24 cessez-le-feu en février 1993, vous avez mentionné un certain nombre d'incidents au cours desquels  
25 il y a eu des tueries de civils, et plus particulièrement où des civils tutsis ont été tués.

26

27 Vous avez dit que la Gendarmerie avait des problèmes de transports — ils vous l'avaient dit —, mais  
28 avez-vous d'autres informations, d'autres renseignements en ce qui concerne la réaction du  
29 Gouvernement, à savoir si le Gouvernement a tenu compte de vos préoccupations et « les »  
30 préoccupations des autres, à propos de ces violations des droits de l'homme ? Est-ce qu'ils avaient...  
31 ils donnaient l'impression de soutenir ce type d'action, ou est-ce qu'ils faisaient... ils prenaient des  
32 mesures pour améliorer la situation ? Sur la base de votre expérience, vous pouvez nous répondre ?

33 R. Moi, à l'époque, je pensais que, dans chaque cas où on informait les autorités des abus qui avaient  
34 été commis, je crois que des actions avaient été prises, des mesures avaient été prises. Et je pensais  
35 également, à l'époque, que... il était nécessaire d'engager d'autres actions, de prendre d'autres  
36 mesures spontanées pour pouvoir empêcher ou mettre un terme aux violations des droits de l'homme  
37 telles qu'elles se présentaient. Mais j'avais l'impression qu'en fin de compte, ils avaient fini par mettre

- 1 un terme à ces violations dans chacun des incidents, et c'était là, à l'issue... c'était une initiative prise  
2 par le Gouvernement. En ce qui concerne l'auteur de ces initiatives et la raison pour laquelle ils sont  
3 intervenus, je ne pourrais pas vous le dire.
- 4 Q. En ce qui concerne les violations des droits de l'homme avant 1993, je pense qu'il y a également des  
5 violations des droits de l'homme, des exactions qui se sont produites tout de suite après l'invasion du  
6 FPR en 1990, et qui se sont traduites par le fait que des milliers de personnes ont été détenues.  
7 Est-ce que vous vous souvenez de cette période ?
- 8 R. Lorsque je suis arrivé, en décembre, il y avait environ 8 000 — presque tous Tutsis — détenus sur  
9 l'ensemble du territoire, y compris certains membres de mon personnel.
- 10 Q. Monsieur l'Ambassadeur, aviez-vous des informations sur les raisons pour lesquelles ces  
11 8 000 personnes avaient été détenues ?
- 12 R. En fait, l'allégation, c'était qu'ils étaient plus ou moins sympathisants ou ils étaient en faveur de  
13 l'attaque du FPR. Il y avait une allégation selon laquelle il y avait une... une sorte d'infiltration. Il y  
14 avait une allégation selon laquelle il y avait eu un avion qui devait atterrir à l'aéroport avec l'appui de  
15 l'opinion interne ; il a fallu détourner l'avion ailleurs. Je n'ai pas pu vérifier toutes ces allégations, mais  
16 je pense qu'elles étaient... Je ne sais pas sur quoi elles étaient basées, mais il est certain  
17 qu'effectivement, des Rwandais avaient été détenus dans les prisons.
- 18 Q. Brièvement, est-ce que vous pouvez nous dire comment cette situation s'est réglée, concernant ces  
19 détenus, si tant est qu'il y a eu une solution ?
- 20 R. Il y a beaucoup de pressions qui émanaient de la communauté internationale, des Rwandais et des  
21 groupes... des activistes des droits de l'homme, pour que tous ces accusés soient jugés. Et il était  
22 impossible de trouver des avocats pour défendre ce nombre important de personnes. Je crois qu'à  
23 l'époque, il n'y avait que 30 avocats au pénal. Et puis, il y en a un qui avait accepté la tâche et après,  
24 il a renoncé parce qu'il craignait que sa... il pensait que sa sécurité était menacée. Et en fin de  
25 compte, le Gouvernement a fini par les libérer sans accusation.
- 26 Q. Donc si vous... Si je comprends bien, ces 8 000 personnes n'ont pas été tuées, selon vous ?
- 27 R. Je ne pense pas. Je n'ai pas été informé du fait que l'une quelconque de ces personnes-là « ont » été  
28 tuée. Et de toute façon, parmi mon... mon personnel, les personnes qui avaient été détenues, elles  
29 sont... elles ont été libérées et elles sont revenues travailler.
- 30 Q. Très bien. Monsieur l'Ambassadeur, nous allons maintenant nous concentrer sur février 1993. On en  
31 a parlé un petit peu. Vous avez déclaré, je crois, que l'offensive du FPR a montré que le FPR était sur  
32 un plan militaire supérieur et je voudrais qu'on voie dans quelle mesure cette offensive militaire a eu  
33 un effet... un impact sur le peuple rwandais et sur la politique et sur le Gouvernement à cette  
34 époque... à partir de cette époque. Vous avez un petit peu parlé du fait qu'il y a eu un grand nombre  
35 de... de personnes déplacées, et je... J'espère que vous allez pouvoir nous dire dans quelle... de  
36 quelle manière cela a eu un impact sur la vie de ces personnes et un impact sur le Rwanda dans son  
37 ensemble, et sur les hommes politiques.

- 1 R. Très brièvement, je veux répéter qu'un grand nombre d'entre eux ont quitté leur maison, leur  
2 deuxième maison et leur troisième maison, avec tout ce qu'ils pouvaient porter sur leur tête.  
3 Les conditions d'hygiène étaient déplorables dans les camps et la manière dont ils ont réussi à  
4 survivre était assez difficile. Je ne sais pas quoi dire d'autre à propos de ces personnes-là. Et ces  
5 personnes ont survécu. Je crois qu'ils ont vraiment été... Ils en voulaient vraiment au Gouvernement  
6 de les avoir maintenus dans des camps et de ne les avoir pas aidés à reprendre... retrouver leur  
7 domicile.
- 8 Q. Avec la création... Je crois que vous avez parlé d'une... d'un millier de personnes déplacées. Quel  
9 effet cela a eu sur non seulement leurs conditions de vie, mais sur la situation générale au Rwanda,  
10 notamment en ce qui concerne la population ; de quelle manière elle était affectée par tout cela ?
- 11 R. Du point de vue économique, je dirais que la situation était très difficile. Il y avait une menace de  
12 famine, étant donné qu'il y avait une pénurie alimentaire en raison du fait que ces personnes n'étaient  
13 pas en mesure de cultiver leurs terres dans leur propre région d'origine. Et je crois que, suite à cela, il  
14 y a eu un changement au niveau du cheminement de pensée des... des membres de l'opposition  
15 quant à leur coopération avec le FPR, et je crois que cela a affecté les partisans du FPR, notamment.  
16 Mais il n'y a pas eu de manifestation importante dans l'un quelconque des camps, que ce soit dans  
17 les villes ou ailleurs, à l'époque.
- 18 Q. Je crois que vous avez... Vous venez juste de parler des points qui ont trait aux conséquences  
19 politiques de la reprise des hostilités par le FPR et sur le fait que ces personnes aient été déplacées.  
20 Est-ce que vous pouvez nous dire comment cela a pu davantage affecter le processus politique ?  
21 Et ensuite, on va voir de quelle façon cela a affecté le... le processus de négociations dans le cadre  
22 des Accords d'Arusha. Mais commençons d'abord avec les différentes parties que vous venez de  
23 mentionner.
- 24 R. Je crains de me lancer dans une spéculation plutôt que de déposer vraiment sur ces faits, parce que  
25 je crois que... Le début de la scission au sein du MDR remonte à cette période, mais je ne peux pas  
26 apporter des... des preuves documentaires sur cela. Mais je crois que... il commençait à y avoir des  
27 dissensions sérieuses au sein du parti, plus sérieuses que dans le passé.
- 28 M. LE PRÉSIDENT :
- 29 Q. Est-ce que c'est le MDR... c'est... Est-ce que c'est au sein du MDR qu'il y a eu la première scission ?
- 30 R. Le MDR éprouvait des difficultés au sein même de son propre ... de sa propre composition dès le  
31 début. Ce n'était pas aussi sérieux que ce qui affectait le MRND où la situation était encore plus grave  
32 et où il y avait une véritable scission. Mais je crois qu'à ce stade, le PL n'avait pas commencé à... à  
33 se détériorer. Je crois que... Il y avait des signes de scission, mais je crois que cela s'était déjà  
34 produit, mais bon... ce n'était pas aussi important.
- 35 M<sup>e</sup> ERLINDER :
- 36 Q. Cette offensive a fini par s'arrêter. Est-ce que vous savez dans quelles circonstances on a mis un  
37 terme à cette offensive ?

- 1 R. Non, je ne peux pas vous dire exactement pour quelle raison ils ont mis un terme à cette offensive.
- 2 Q. Si j'ai bien compris, les négociations dans le cadre du processus d'Arusha, auxquelles vous avez  
3 participé, étaient en cours à cette période, n'est-ce pas ?
- 4 R. Il y a... Ces négociations étaient en cours, et je crois qu'il y avait des retards sérieux suite à la rupture  
5 du cessez-le-feu. Je crois que tout le monde s'est retrouvé à la table de négociations un mois plus  
6 tard.
- 7 Q. C'est vrai que je... Je donne l'impression d'être assez naïf, excusez-moi, mais je voudrais savoir  
8 pourquoi la violation du F... du cessez-le-feu par le FPR et l'offensive qu'ils ont menée « a » pu avoir  
9 un impact avec les négociations... un impact sur les négociations d'Arusha.
- 10 R. Il y avait un cessez-le-feu et les négociations. Et les parties, de l'autre côté, ont pensé que cela  
11 affectait le processus de négociations. Il a donc fallu un certain temps pour que tout le monde se  
12 calme.
- 13 Q. À un moment donné, je pense qu'il y avait un incident qui s'est produit au Burundi qui, en fait, aidait le  
14 processus d'Arusha en 1993, à la fin des hostilités, lorsqu'on a restauré le cessez-le-feu. Est-ce que  
15 vous vous souvenez de cet événement ? Est-ce que vous pouvez nous en parler ?
- 16 R. Oui, bien sûr, je m'en souviens. Comme vous le savez, les deux pays — notamment le Rwanda et le  
17 Burundi — sont des pays... sont des jumeaux ; ils ont la même composition ethnique. Et les Tutsis du  
18 Rwanda s'identifiaient à ceux du Burundi, et vice-versa, en ce qui concerne les... les Hutus.  
19
- 20 Par conséquent, lorsque le Gouvernement tutsi du Burundi a observé les élections au Burundi qui  
21 « a » permis l'élection du Président hutu, le sentiment, c'était que peut-être, cette tension qui existait  
22 au Rwanda pourrait également être réglée sur le plan politique. Et là, c'est mon propre point de vue :  
23 Le... La réussite de l'élection d'un Président hutu au Burundi a permis la conclusion du processus au  
24 Rwanda, et nous avons pu aboutir à ce qui semblait être une solution satisfaisante et concertée.
- 25 Q. Pour être bien clair, Monsieur l'Ambassadeur, quand est-ce que cette élection au Burundi a eu lieu et  
26 quand est-ce que le premier Président hutu a été élu dans ce pays, si vous vous en souvenez ?
- 27 R. L'élection au Burundi était en juin 1993, sous l'observation du centre Carter. Et comme vous vous en  
28 souvenez, le processus d'Arusha a abouti à une signature des Accords au mois d'août de la même  
29 année... le 4 août de la même année.
- 30 Q. Monsieur l'Ambassadeur, est-ce que vous avez joué un rôle quelconque, soit dans les négociations  
31 ou soit dans la signature des Accords d'Arusha en août 1993, rôle sur lequel vous pouvez vous  
32 expliquer ?
- 33 R. Un grand nombre d'entre nous ont connu des observateurs au processus de... des négociations. Il y  
34 a eu des observateurs qui sont venus de Washington, qui ont assisté à... à plusieurs de ces sessions,  
35 notamment la session militaire. J'ai un responsable qui est venu de Washington pour être avec les  
36 négociateurs à Arusha. Aux dernières... Au dernier stade du processus, on n'avait pas quelqu'un de  
37 disponible à Washington et j'ai donc envoyé mon assistant à Arusha et je crois... Et mon assistante,

- 1 elle a parlé... elle a passé plusieurs semaines avec les négociateurs et puis, elle m'a informé sur  
2 l'avancée des travaux.
- 3 Q. Avez-vous joué un rôle quelconque dans le processus de signature de l'Accord... des Accords ?
- 4 R. Oui, j'ai eu la chance de pouvoir venir à Arusha pour la signature de ces Accords. Et j'ai rencontré le  
5 Ministre de la... les Ministres de la défense des deux pays ; je les ai invités à envoyer ensemble des  
6 responsables militaires dans notre école militaire — justice militaire —, et cet accord a été fait au  
7 cours de la signature. Et ces... Les responsables ont donc été envoyés, je crois, à Rhode Island, pour  
8 un cours de formation ; ils ont donc suivi conjointement ce cours de formation et j'en étais très  
9 satisfait.
- 10 Q. Après les Accords d'Arusha, une fois leur signature officielle, est-ce que c'était la fin du processus des  
11 négociations ou est-ce que cela s'est « poursuivi » après... s'est poursuivi après la signature  
12 officielle ?
- 13 R. Le processus de négociations... Quand bien même les Accords d'Arusha étaient biens détaillés, il y  
14 avait quand même certaines parties qu'il fallait davantage élaborer. Suite à cela, nous avons des  
15 négociations conjointes qui se sont tenues à Kinyihira. Et sous l'observation des... des missions  
16 diplomatiques, nous avons effectué de nombreux voyages à Kinyihira, et l'ambassadeur tanzanien a  
17 joué un rôle important dans cela. Et les parties, le FPR et le Gouvernement, ont demandé...  
18 demandaient aux observateurs de quitter la salle pour qu'ils puissent discuter directement en  
19 kinyarwanda. Et c'étaient vraiment des discussions plaisantes, aimables et chaleureuses, parce que  
20 les questions qu'ils abordaient étaient des questions essentiellement techniques, et la plupart d'entre  
21 eux, selon moi, traitaient vraiment des questions techniques à cette période. Et cela... Cette période  
22 va jusqu'à novembre, je pense ; novembre, au moment où je suis parti.
- 23 Q. Monsieur l'Ambassadeur, jusqu'au moment où vous êtes parti, est-ce que vous aviez l'impression  
24 qu'une partie ou une autre faisait particulièrement des difficultés pour élaborer les détails qu'il fallait...  
25 qui étaient encore sur la table ?
- 26 R. Contre... Plutôt le contraire. Ces discussions à Kinyihira se tenaient dans une ambiance très amicale.  
27 Et les rapports qui se sont tissés ont été très, très utiles.
- 28 Q. Monsieur l'Ambassadeur, je crois qu'à un moment donné, au cours de cette période — et je fais  
29 référence particulièrement au mois d'août, lorsque la première mission de reconnaissance de la  
30 MINUAR s'est rendue au Rwanda... Est-ce que vous vous souvenez de cette période ?
- 31 R. En août, après la signature des Accords, je suis retourné, je suis parti pour des vacances et pour des  
32 consultations à Washington, et j'ai fortement plaidé en faveur de la mission pour qu'on puisse mettre  
33 en place une mission puissante, conformément aux Accords d'Arusha, mais c'est vrai que mon  
34 plaidoyer n'a pas vraiment réussi. Mais on avait soutenu fortement cette procédure pendant deux ans  
35 et demi, et une fois qu'on avait abouti au... à un accord, c'était à nous, les Américains, de prendre la  
36 relève. Et il fallait que la communauté internationale fournisse une mission forte. Et mon  
37 Gouvernement n'était pas prêt, n'était pas destiné à... n'était pas disposé à participer, parce que mon

1 Gouvernement était confronté « par » de sérieux problèmes, notamment ce qui s'est passé en  
2 Somalie. Et je pense qu'il a fallu que j'aboutisse à un compromis. Et on a abouti à une force de  
3 maintien de la paix qui n'était pas aussi efficace, sans la participation des Américains, parce que nous  
4 avons... Nous avons pensé que c'était mieux que rien du tout parce qu'on pouvait, dans une certaine  
5 mesure, satisfaire la demande qui avait été faite par les Rwandais.

6 Q. Monsieur l'Ambassadeur, savez-vous qu'il y avait eu un rapport de la mission de reconnaissance au  
7 Rwanda, à cette période-là ?

8 R. Oui, j'en suis conscient. Je dois dire que mon adjoint, qui s'occupait de la gestion des affaires quand  
9 j'étais à Washington, a représenté assez fidèlement mes points de vue.

10 M<sup>e</sup> ERLINDER :

11 Monsieur Matemanga, juste au cas où il voudrait le consulter, est-ce qu'on peut avoir la  
12 pièce D. B 71, juste au cas où il veut se référer à cela ?

13

14 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

15

16 M. LE PRÉSIDENT :

17 Est-ce qu'on doit commencer avec la question suivante, et on verra si on a besoin du document ?

18 M<sup>e</sup> ERLINDER :

19 Monsieur l'Ambassadeur, il y a une discussion concernant les problèmes politiques et militaires dans  
20 ce rapport de reconnaissance.

21

22 Premièrement, je voudrais regarder les questions politiques. Et sans rentrer dans tous les détails, je  
23 crois que ce passage comprend les points de vue de nombreux pays concernés, c'est-à-dire que...  
24 les points de vue d'un certain nombre d'ambassadeurs. Je crois que cela commence au  
25 paragraphe 18 ou... environ ce paragraphe-là... Vous y êtes, Monsieur l'Ambassadeur ?

26

27 Je suppose que ce rapport, comme vous l'avez déclaré, reflète plus ou moins la situation telle que  
28 vous l'avez observée à ce moment-là, avec quelques modifications particulières. Mais je voudrais  
29 attirer votre attention sur le paragraphe 23 qui est un rapport de la réunion avec l'ambassadeur du  
30 Burundi. Et il déclare qu'il a été très content que l'accord de paix ait été signé à Arusha au moment  
31 même où des élections démocratiques avaient lieu dans son pays. Et à la page suivante, il dit ceci :  
32 « L'ambassadeur a exprimé l'espoir que le succès démocratique du Burundi pourrait servir de leçon et  
33 stimuler le Rwanda. » Cela a trait à la relation entre les deux dont vous avez parlé.

34 Q. Est-ce que vous pouvez donner votre point de vue là-dessus pour qu'on puisse comprendre la... le  
35 lien, de la façon dont vous le comprenez, vous ?

36 R. J'ai dit que j'ai cru que la situation politique au Rwanda a été améliorée par l'élection, à cause du lien  
37 entre les groupes ethniques des deux pays. Je ne sais pas s'il est adéquat de poursuivre là-dessus à

1 ce stade, mais en octobre, le Président hutu élu du Burundi a été assassiné par, essentiellement, les  
2 militaires tutsis, et cela a eu un impact énorme sur le processus qui était en cours au Rwanda.

3  
4 Premièrement, je pense que l'impact était sur le fonctionnement interne des partis politiques  
5 eux-mêmes. Les partis politiques avaient commencé à avoir des difficultés dans leurs propres  
6 structures. Ça avait commencé en février, après la signature d'Arusha ; ils... On avait l'impression  
7 que des gens se battaient pour des postes au sein du parti. Mais l'assassinat du Président  
8 burundais... Donc, après cela, les divisions ethniques ont été exacerbées très gravement. Mais...  
9 Peut-être que le négatif est toujours plus fort que le positif, mais je crois que cet assassinat a eu un  
10 plus grand impact que l'élection qui avait eu lieu au mois de juin.

11 Q. Vous parlez de ces deux événements au Burundi. L'un deux, c'est cette élection qui a été conduite  
12 selon les normes internationales et qui a débouché sur l'élection du premier Président hutu en juin.  
13 Et maintenant, vous parlez de l'assassinat de ce même Président ; c'est bien ce que je comprends ?

14 R. C'est bien cela.

15 Q. Est-ce que vous pouvez... Ou bien, avant d'y aller, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, en ce qui  
16 concerne le Burundi, est-ce qu'il y a d'autres choses qui se sont passées au Burundi, dans le passé,  
17 qui « a » également eu un impact politique ou un impact, tout simplement, sur le Rwanda ? Je parle  
18 des événements avant 90, par exemple.

19 R. C'est assez connu qu'il y avait eu deux grands massacres au Burundi, et c'étaient des massacres de  
20 Hutus par le Gouvernement tutsi. Et cela a créé des tensions entre les deux pays parce qu'un grand  
21 nombre de réfugiés hutus se sont dirigés vers le Rwanda et beaucoup d'entre eux étaient toujours là  
22 quand je suis arrivé. Ces incidents ont eu lieu, le premier, en 1972 ; et le plus grand et le deuxième,  
23 c'était en 1988. Et des dizaines de milliers de personnes ont été tuées dans chacun des cas, et il y a  
24 eu plus de réfugiés à cause de cela. Et je crois que ce problème de réfugiés, en 1993, a augmenté le  
25 nombre à 3 000, c'est-à-dire ceux qui sont partis du Burundi vers le Rwanda, parce qu'il y avait  
26 toujours un très grand nombre de personnes déplacées au pays et il y avait des problèmes  
27 humanitaires très graves.

28 Q. Ce que je comprends, c'est ceci : Nous avons une violation du FPR... du cessez-le-feu par le FPR en  
29 février, ce qui a pour conséquence des milliers de personnes déplacées à l'intérieur du Rwanda ; et  
30 nous avons l'assassinat du premier Président hutu élu au Burundi en octobre, et vous dites qu'il y a  
31 eu des réfugiés supplémentaires qui se sont dirigés vers le Rwanda en provenance du Burundi à ce  
32 moment-là.

33 R. C'est bien cela. Il y a eu un grand nombre de réfugiés qui ont quitté le Burundi : Certains d'eux sont  
34 allés en Tanzanie et d'autres sont allés au Rwanda ; je n'ai pas les statistiques, mais c'était un  
35 mouvement assez énorme.

36 Q. Nous avons parlé de l'impact de tout ceci sur le processus politique et sur la scission que cela a créée  
37 dans les différents partis ; est-ce que vous savez... — étant donné l'histoire du Rwanda et du

- 1 Burundi —, comment ces événements ont affecté les sentiments au niveau de la population, en  
2 général ?
- 3 R. Je crois que le sentiment qu'il y avait, c'était, en fait, le sentiment de colère, de désespoir ; je crois  
4 que le plus grand impact que j'ai trouvé, c'était au niveau du Parti libéral et également au niveau du  
5 MDR : Et au niveau du parti libéral, il y a eu une scission entre les Hutus et les Tutsis qui avaient  
6 travaillé très bien jusqu'à ce moment-là dans le cadre du processus démocratique. Au sein du MDR,  
7 c'était un processus de critiques des leaders ou des dirigeants du parti qui avaient fait un compromis  
8 avec le FPR.
- 9 Q. Il a été allégué dans certains cercles que les différentes ailes qui se sont créées dans les partis  
10 d'opposition étaient causées par les manipulations du Gouvernement Habyarimana, et que c'était rien  
11 d'autre ; à la lumière de votre expérience, est-ce que vous pouvez fournir un commentaire  
12 là-dessus ?
- 13 R. Je ne peux pas commenter directement là-dessus. Je crois que les partis essayaient toujours  
14 d'obtenir des adhésions d'un côté ou de l'autre, comme cela se passe dans la plupart des systèmes  
15 ouverts. Les tensions entre les... dans les partis eux-mêmes étaient suffisantes pour créer des  
16 problèmes très graves. Donc, même si ce n'était pas le Gouvernement Habyarimana qui essayait de  
17 provoquer cela, c'était... il y avait des différends très graves. C'était un temps... très important, et les  
18 gens essayaient de savoir quel parti ils allaient adopter. Et les groupes de jeunes avaient été créés et,  
19 finalement, d'une certaine façon, à la fin, ils ont commencé à travailler ensemble et on devait penser  
20 que c'était une très bonne chose. Mais, visiblement, les objectifs, c'était le pouvoir hutu ; c'était dans  
21 ce cadre qu'ils créaient des alliances entre eux, au lieu de travailler pour promouvoir des programmes  
22 de partis par rapport aux autres.
- 23 Q. Excellence, étant donné ces événements, et particulièrement après l'assassinat du Président  
24 Ndadaye, est-ce que vous avez... est-ce que vous connaissez le rôle que la peur des pouvoirs  
25 militaires, c'est-à-dire des personnes qui étaient des Tutsis au niveau du FPR et des Tutsis qui étaient  
26 dans l'armée au Rwanda... au Burundi ? Donc, est-ce que vous connaissez... en fait, vous pouvez  
27 évaluer la peur que cela avait sur... au niveau de la population ?
- 28 R. De toute évidence... — peut-être pas de toute évidence — mais dans les esprits de nombreux  
29 Rwandais, le concept du retour à l'influence tutsie au niveau du Gouvernement a créé vraiment des  
30 appréhensions très importantes. Beaucoup de personnes ont pensé qu'ils avaient été mal traités  
31 pendant le Gouvernement tutsi, ils avaient suivi des histoires au sein de leurs familles, beaucoup  
32 d'entre eux ont suivi des histoires concernant les atrocités dans les parties contrôlées par le FPR.  
33 Et bien entendu le concept de ce que vous faites... si vous ne pouvez pas avoir suffisamment de  
34 nourriture pour les personnes qui étaient déplacées, c'est grave parce que beaucoup de personnes  
35 qui avaient été déplacées sont rentrées après les Accords d'Arusha. Mais en ce qui concerne ce que  
36 nous avons compris comme une relation ethnique très fragile, il y avait certaines... certains débats  
37 que je devrais qualifier « d'ethno phobie ».

- 1 Q. Monsieur l'Ambassadeur, sans entrer dans tout le rapport, je voudrais attirer votre attention sur la  
2 partie du rapport concernant la capacité des différents participants au niveau de leurs forces — et je  
3 dois dire que cela commence au paragraphe 31 — où on parle des forces gouvernementales — donc,  
4 c'est le numéro L0022656, je ne sais pas quelle est la cote en « K ». J'ai essayé de comprendre cela  
5 — je veux être assez bref pour ne pas perdre le temps de la Chambre —, mais il me semble que ce  
6 passage décrit un déséquilibre des forces au niveau, en fait, des forces combattantes entre le FPR et  
7 les forces gouvernementales. Je me demande si votre opinion est différente.
- 8 R. Je n'avais pas vraiment un officier militaire dans mon personnel à Kigali. Donc, je ne pouvais pas  
9 donner une idée de l'articulation des forces ; donc, je ne peux pas vraiment parler de cela dans ce  
10 sens. Donc, je pense que nous, on pensait qu'il y avait une manque de discipline parmi les Rwandais  
11 et qu'ils avaient certainement essayé d'augmenter leurs forces pour essayer de... d'assurer un  
12 entraînement. Mais en ce qui concerne les effectifs des différentes forces, moi, je ne peux pas vous  
13 dire ce que j'en pense.
- 14 Q. Est-ce que vous avez une raison de ne pas être d'accord avec ce rapport sur ces points-là ?
- 15 R. Non.
- 16 Q. S'agissant maintenant de la Gendarmerie, nous avons parlé des problèmes de transport dont vous  
17 avez parlé plus tôt. Et je voudrais attirer votre attention sur le paragraphe 48 : Je crois que ce  
18 passage présente la Gendarmerie qui a été fortement décimée par la guerre de 90 à 93 et elle avait  
19 des difficultés, par conséquent, à fonctionner. Je ne voudrais pas dénaturer le rapport ou votre  
20 opinion là-dessus. Je voudrais que vous donniez votre impression de ce qui est dit dans le rapport.  
21 Est-ce que vous êtes d'accord avec les limites mentionnées en ce qui concerne leur capacité ou leurs  
22 forces ?
- 23 R. Ce que je peux ajouter, c'est que cette description des forces ou de la capacité tend à confirmer les  
24 échanges que j'ai eus avec les dirigeants de la Gendarmerie à cette époque. On les a exhortés à  
25 prendre des mesures dans différents endroits. Je ne peux pas commenter sur le manque de discipline  
26 dans la Gendarmerie, comme Dallaire a pu le faire, parce que je ne me suis pas occupé de cela et je  
27 n'en étais pas conscient ; j'étais tout simplement conscient de l'incapacité des gendarmes à réagir par  
28 rapport à la crise interne.
- 29 Q. Je voudrais attirer votre attention sur un autre passage de ce rapport : Il s'agit de la situation au  
30 niveau de la sécurité interne. Cela commence au paragraphe 77. Vous y êtes, Excellence ?
- 31 R. Oui. J'y suis.
- 32 Q. Il y a une série de menaces concernant la sécurité qui sont mentionnées au point 77, et il s'agit de  
33 menaces qui sont mentionnées par le général Dallaire en septembre et octobre 1993, et je suppose  
34 que nous devons examiner cela pour voir si vous confirmez que c'était bien là la situation.  
35 Premièrement, on parle des tensions sectaires qui ont entraîné les violences au niveau des cercles  
36 politiques, en examinant cette liste.
- 37 R. Je confirme bien que ces problèmes-là existaient.

1 Q. Excellence, pour le procès-verbal, je crois qu'il est important, étant donné qu'il y a eu des allégations  
2 selon lesquelles ces choses-là se sont produites pour la première fois en avril 1994, il faudra dire que  
3 les choses dont le général Dallaire a parlé existaient bien avant avril 1994.

4

5 Le point A, les tensions sectaires, qui étaient le fondement de toutes les arrestations et la violence qui  
6 entourait la lutte politique. Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose là-dessus ? Est-ce que vous  
7 êtes en désaccord ?

8 R. Je crois qu'il faut définir ce qu'on entend par « tensions sectaires » et, dans ce cas, je crois que la  
9 plus grande tension, c'était la tension ethnique ; je n'ai pas vu de tensions entre les catholiques et les  
10 protestants ou entre non chrétiens et autres ou avec, par exemple, les musulmans. Je suppose que  
11 ce qui est dit ici, c'est en fait la tension entre les Hutus et les Tutsis.

12 Q. Le deuxième point, c'est le banditisme armé qui était perpétré par des déserteurs de l'armée et de la  
13 Gendarmerie rwandaises ; vous avez quelque chose à ajouter ?

14 R. Je ne sais pas s'il y avait des déserteurs. Certains, parmi eux, étaient toujours dans l'armée et  
15 utilisaient leur fusil pour voler.

16 M. LE PRÉSIDENT :

17 Q. Cette liste, dans le paragraphe que nous lisons, est-ce que cela est contesté ?

18 M<sup>me</sup> MULVANEY :

19 Non. Pas de notre côté, Monsieur le Président.

20

21 M<sup>e</sup> ERLINDER :

22 Cela étant le cas, Monsieur le Président, je crois que le document parlera de lui-même.

23 Q. Au point 79, Excellence, je crois que Monsieur Dallaire... le général Dallaire parle un peu plus de ce  
24 qu'il entend par les « tensions sectaires » — donc, on ne doit pas deviner — et, pour le procès-verbal,  
25 est-ce que vous pouvez fournir un commentaire là-dessus ? C'est-à-dire, est-ce que ce paragraphe  
26 reflète fidèlement la situation ?

27 R. Je ne sais pas ce qu'il entend par « que c'était trop peu et trop tard ». Il décrit simplement les tensions  
28 qui existaient et les efforts du Président pour créer un système multipartite. Mais sa conclusion, à la  
29 fin, semble d'une certaine façon couvrir tout cela.

30 Q. Excellence, je voudrais attirer votre attention sur le paragraphe 86, c'est à ce niveau que le Général  
31 Dallaire parle de la situation sécuritaire et il parle de cinq principaux partis. Examinez le point 86, s'il  
32 vous plaît. Il dit ceci, que le personnel local des Nations Unies avait exprimé son appréhension par  
33 rapport à l'éminence de la guerre civile. À ce niveau, dans le cadre du processus d'Arusha,  
34 est-ce que vous étiez d'accord avec cette analyse de la chose ?

35 R. Une fois de plus, je ne sais pas ce qu'il entend par le concept de « la guerre civile ». Nous pensions  
36 que l'urgence d'amener des forces de maintien de la paix au pays était importante, et je crois qu'il le  
37 dit à divers endroits, dans le cadre de son rapport de reconnaissance. Nous étions d'accord, tous,

1 que ayant obtenu un accord, il fallait que quelqu'un les aide à comprendre que cela pouvait marcher.  
2 Et il fallait, en fait, les rassurer et non leur faire comprendre que cela pouvait marcher ; et que, au fur  
3 et à mesure que le temps passait, que cela n'a pas été réalisé ; et la possibilité que les extrémistes  
4 des divers côtés pouvaient... prennent le contrôle et essaient d'avoir l'avantage ; et cette possibilité  
5 devait augmenter...

6 Q. Une dernière référence à ces documents, Excellence. Regardons, maintenant, le paragraphe 108  
7 — je crois que c'est la conclusion de la partie qui concerne la sécurité. Vous y êtes, Excellence ?

8 R. Oui. J'y suis.

9 Q. Il est dit, dans ce paragraphe, en conclusion, par rapport à la situation sécuritaire :

10  
11 « L'effet déstabilisateur de l'augmentation ou de la recrudescence du crime, de l'économie en ruine,  
12 de la corruption, de la violence sectaire — et, maintenant, on sait ce qu'il veut dire, parce qu'il parlait  
13 des Hutus et des Tutsis — et un système judiciaire et une police inefficace a contribué à une  
14 atmosphère d'incertitude. La situation sécuritaire au Rwanda doit être suivie de près, car le potentiel  
15 pour un effondrement dans une spirale d'anarchie et de violence reste très important. »

16  
17 Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose là-dessus ou bien est-ce qu'il y a des parties qui ne  
18 rencontrent pas votre assentiment ? C'est ce qui a été dit par le général Dallaire sur la situation en  
19 septembre 1993.

20 R. Je ne vais pas ajouter. Je voudrais juste insister sur ce qu'il a dit, c'est-à-dire qu'il fallait que quelque  
21 chose soit mis sur pied le plus tôt possible.

22 Q. Je crois comprendre que l'assassinat du Président Ndadaye a eu lieu à la fin du mois d'octobre ;  
23 ai-je raison ? C'est bien cela ? Et vous étiez au Rwanda pour environ un mois encore ; est-ce que le  
24 général Dallaire y était également à ce moment-là ?

25 R. Oui. Il y était, je l'ai rencontré à plusieurs reprises et nous avons parlé de nos préoccupations  
26 mutuelles par rapport au temps que cela prenait pour faire venir les forces qu'il allait recevoir.

27 Q. Est-ce que vous avez eu l'impression à ce moment-là... ou une impression que vous avez émise plus  
28 tard concernant l'impact de l'assassinat du Président Ndadaye sur les positions des différents partis  
29 par rapport aux accords d'Arusha et la perspective de leur mise en œuvre ?

30 R. Je crois que la scission dans les partis a été aggravée par l'assassinat du Président Ndadaye. Et cela  
31 a créé des problèmes pour les dirigeants du Gouvernement de transition à base élargie, simplement  
32 parce qu'une partie du MDR, par exemple, s'est sentie trahie et voulait, à plusieurs égards, traiter de  
33 ce problème ; je crois que cela s'est également passé dans le parti du Président ; et cela est  
34 également... s'est également passé dans le PL, parce qu'il y avait eu des problèmes entre les Hutus  
35 et les Tutsis dans ce parti.

36 Q. Je crois que vous avez déclaré que l'assassinat du Président Ndadaye a eu un impact sur les  
37 groupes de jeunes des différents partis ; est-ce que vous voulez faire un commentaire là-dessus ?

- 1 R. Non. Je n'ai pas d'ajout. C'était au stade précoce de ce qui pouvait être quelque chose d'important,  
2 mais cela n'a pas été très important quand j'étais là, mais j'ai appris plus tard que cela a eu des  
3 conséquences tragiques ; mais je n'étais pas là, donc, je ne peux pas vraiment témoigner là-dessus.
- 4 Q. Avant la fin de votre mandat au Rwanda, est-ce que vous avez eu des informations concernant un  
5 plan ou un processus de tuer des membres du groupe ethnique tutsi ?
- 6 R. De temps à autre, pendant que j'étais au Rwanda, nous avons suivi des complots contre les Tutsis ;  
7 De temps à autre, cela a eu lieu ; de temps à autre, on a vu des listes de personnes qui devaient être  
8 éliminées ; et certainement, nous avons entendu parler des menaces contre diverses personnes qui  
9 étaient connues comme étant des partisans des Accords d'Arusha. C'étaient là des choses que  
10 connaissait le général Dallaire et je crois qu'il disait que c'était un problème grave et il faudrait qu'on  
11 obtienne... ou que cette force de maintien de la paix soit en place ; il faudrait qu'un Gouvernement de  
12 transition à base élargie soit mis en œuvre avant de se retrouver — comme il l'a dit — dans  
13 l'anarchie.
- 14 Q. Excellence, j'ai quelques questions : Est-ce que, sur la base de cette expérience, est-ce que vous  
15 avez eu un dialogue avec les partis concernant le fait que la guerre puisse reprendre, à la lumière de  
16 ce qui se passait en 1993 et avant, autant au Rwanda qu'au Burundi ?
- 17 R. Je n'avais pas eu un échange particulier à ce moment-là. Je crois que, pendant les négociations à  
18 Arusha et dans le cadre de nos conversations avec le FPR et les autres partis en négociation, il était  
19 tout à fait clair qu'une guerre supplémentaire pouvait déboucher sur une violence supplémentaire  
20 contre les Tutsis. Et je crois que cela avait été compris par toutes... par tous les... par toutes les  
21 parties en négociation et, également, par toutes les parties de la communauté diplomatique au  
22 Rwanda, je ne crois pas qu'il y avait une personnes qui remettait en question cela. Je crois que,  
23 visiblement, les animosités ethniques qui existaient devaient être réglées et devaient être réglées tel  
24 que je le voyais, du moins, dans le processus de la démocratisation et dans le cadre des négociations  
25 de paix, avec un partage de pouvoir ; et que cela devait être facilité par la force de maintien de la paix  
26 des Nations Unies.
- 27 Q. Je voudrais vous comprendre, Monsieur l'Ambassadeur : Est-ce que vous dites que cette violence  
28 contre les Tutsis était une conséquence de la guerre ou, alors, une conséquence d'un plan délibéré  
29 de perpétrer un génocide contre les Tutsis ?
- 30 R. Je n'étais pas conscient d'un plan de perpétrer un génocide, j'étais conscient qu'il y avait des plans de  
31 tuer certains Tutsis, je savais qu'il y avait des déclarations féroces au niveau de la RTLM, la radio qui  
32 était dirigée par les groupes de *Hutu-Power*. Mais en ce qui concerne les plans, généralement, cela  
33 semblait plutôt se ramener à des cas spécifiques. Donc, en réalité, je n'étais pas conscient d'un plan  
34 de perpétrer le génocide.
- 35 Q. Monsieur l'Ambassadeur, je sais que vous avez quitté le Rwanda à la fin du mois de novembre. Mais  
36 je voudrais vous montrer un document en date du 6 avril qui a été versé en preuve sous la cote  
37 D. NT 120, ainsi que le document D. NT 121.

1 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

2

3 M. LE PRÉSIDENT :

4 Est-ce que vous ne pouvez pas poser des questions pendant que nous attendons ce document ?

5 M<sup>e</sup> ERLINDER :

6 Il y en a tellement, Monsieur le Président, que je ne sais pas si je peux commencer. En fait, je n'ai,  
7 par-devers moi, qu'une seule copie. Et le document que l'on recherche, en fait, c'est le D. NT 120.

8 M. LE PRÉSIDENT :

9 Le document que vous avez l'intention de montrer à la Chambre et au témoin est lequel ?

10 M<sup>e</sup> ERLINDER :

11 Il s'agit du document D. NT 120, c'est un mémorandum en date du 6 avril 1994 qui est censé émaner  
12 de Prudence Bushnell ; et le document 121 est un autre document qui est également un  
13 mémorandum échangé entre Kampala et Kigali, qui émane du département d'État.

14

15 Monsieur le Président, je suis désolé, il nous faut voir le document, je ne peux pas poser de question  
16 avant.

17 M. LE PRÉSIDENT :

18 Avez-vous devant vous, à présent, Monsieur l'Ambassadeur, le premier mémo dont on vient de parler  
19 ou est-ce que vous ne l'avez pas encore reçu ?

20 R. Non. Je ne l'ai pas encore reçu.

21 M. LE PRÉSIDENT :

22 Madame Ben Salimo, s'il vous plaît, il y a une copie supplémentaire qui est disponible.

23

24 *(Le document est remis au témoin)*

25

26 M<sup>e</sup> ERLINDER :

27 Monsieur le Président, je suis désolé, je ne sais pas s'il s'agit bien de la même copie que j'ai.

28

29 Monsieur l'Ambassadeur, je ne sais pas quel document vous avez entre les mains !

30

31 Mais je voudrais vraiment qu'on puisse lui montrer le document qui a été versé en preuve. C'est sur  
32 ces documents-là qu'il devrait se prononcer. Il s'agit des documents D. NT 120 et D. NT 121.

33 M. LE PRÉSIDENT :

34 Pouvez-vous me montrer ce document ?

35

36 Pouvez-vous, s'il vous plaît, montrer ce document au Professeur Erlinder pour éviter toute absence  
37 de communication et nous permettre d'aller de l'avant ?

1 *(Le document est présenté à Maître Erlinder)*

2

3 M<sup>e</sup> ERLINDER :

4 Monsieur le Président, j'ai l'impression que c'est le document D. NT 120, mais il ne comprend pas le  
5 document D. NT 121, ce n'est pas une copie complète par rapport au document qui a été versé en  
6 preuve.

7 M<sup>me</sup> MULVANEY :

8 Monsieur le Président, nous avons également le document 121, si la Chambre le demande.

9

10 *(Le document est remis au témoin)*

11

12 M<sup>e</sup> ERLINDER :

13 Monsieur le Président, il sera mentionné au procès-verbal que les documents ont été pris du dossier  
14 de la Chambre et soumis au témoin.

15 Q. Monsieur l'ambassadeur, vous devez avoir sous les yeux deux séries de documents, le premier,  
16 D. NT 120, et le second, D. NT 121 ?

17 R. C'est exact.

18 Q. Avant de pouvoir discuter de la teneur de ces documents, est-ce que vous reconnaissez des  
19 documents de ce type sur la base de l'expérience ce que vous avez eue au sein du département  
20 d'état ?

21 R. Oui, cela semble être un document émanant de Bushnell, il semble avoir été soumis au comité de  
22 révision du Département d'état.

23 Q. Et pourquoi vous dites que s'est passé sous un processus de révision ?

24 R. Parce que c'est marqué sur le document, donc, il semble que cela est passé sous cette  
25 commission-là.

26 Q. Lorsqu'on regarde l'autre document, est-ce que vous pouvez faire le même type d'évaluation en ce  
27 qui concerne la source de ce document ?

28 R. Oui, cela concerne aussi un câble classifié qui semble avoir été déclassé... plutôt déclassifié, et je  
29 crois que ce document a été passé en revue par les autorités.

30 Q. Monsieur l'Ambassadeur, le document du 6 avril, la « D. NT 120 », je voudrais que vous vous  
31 concentriez sur la dernière page de ce document. Je pourrais donner lecture de... d'un plus grand  
32 extrait, si vous voulez, mais je voulais que vous mettiez l'accent sur cette page-là. Dans ce mémo, au  
33 dernier paragraphe, il est dit : « Si comme cela semble apparaître, les deux Présidents ont été tués  
34 en la nuit du 6 — je vais vous demander de quel Président il s'agit —, il y a une forte probabilité que  
35 des violences systématiques à grande échelle éclatent dans les deux pays — il faudrait préciser de  
36 quel pays s'agit — et, en particulier, s'il est confirmé que l'avion a été abattu. » Bien. C'était un mémo  
37 qui a été rédigé le 6, avant le début de la guerre, et Bushnell dit que si les deux Présidents étaient

- 1 tués, il est très probable qu'il y ait une violence généralisée dans les deux pays. Est-ce qu'elle parlait  
2 d'un plan qui avait déjà été élaboré ou est-ce qu'elle parlait d'autre chose, à votre avis ?
- 3 R. En ce qui me concerne, je crois qu'elle parle du type de menaces qu'on faisait ou d'avertissements  
4 qu'on faisait plutôt au cours de la période de la négociation et des hostilités armées entre le FPR et le  
5 Gouvernement. Je ne sais pas si elle avait d'autres informations sur la base desquelles elle se... elle  
6 tirait ses conclusions.
- 7 Q. Je crois qu'un peu plus tard, en quelques jours, vous étiez au département d'état en train de travailler  
8 avec Madame Bushnell ; est-ce exact ?
- 9 R. C'est exact.
- 10 Q. Est-ce qu'elle vous a donné des informations à un moment donné qui vous amèneraient à penser que  
11 la référence qu'elle faisait à la violence découlait d'un plan prévu visant à commettre un génocide ?
- 12 R. Non.
- 13 Q. Monsieur l'Ambassadeur, passons à présent au document suivant, « D. NT 121 ».
- 14 R. Oui, j'y suis.
- 15 Q. Je crois comprendre que ce document fait référence à des événements qui se sont produits entre le  
16 moment où vous avez quitté le Rwanda à la fin de novembre, et le moment où vous êtes retourné  
17 travailler au Département d'état, autour du 7. Je pense que ce document semble parler d'une  
18 possibilité de mettre en oeuvre le processus d'Arusha en faisant intervenir la CDR dans ce processus.  
19 J'espère que je décris bien les événements ici. Si vous avez eu la possibilité de lire ce document, je  
20 voudrais attirer votre attention sur un passage particulier, et je voudrais que vous fassiez des  
21 observations, sur la base de ce que vous savez, de la période considérée. Je voudrais que vous  
22 consultiez le paragraphe 5 ou le point 5.
- 23 R. Vous parlez du point 5 ?
- 24 Q. Oui. Je crois que ce document semble être un document émanant de l'ambassade à Kigali, et qui est  
25 adressé à l'ambassadeur à Kampala. Et je ne sais pas s'il est dit que cela émane de l'Ambassadeur  
26 Lawson. Ah ! Je crois, effectivement, c'est mentionné, c'est confirmé, il s'agit de l'Ambassadeur  
27 Lawson.
- 28 R. Qui était Lawson ?
- 29 R. Je pense que c'est celui qui m'a remplacé, c'était l'ambassadeur américain au Rwanda.
- 30 Q. Le point numéro 5 dit ceci... Émanant de l'ambassadeur des États-Unis, le 1<sup>er</sup> Avril : « Nous pensons  
31 que la question relative à la CDR est le seul obstacle à la mise en place des institutions. Si le  
32 Président est satisfait de cela, il va faciliter la mise en oeuvre de... mais le Président attend que le  
33 FPR se décide. Chacune des parties a peur de s'engager parce qu'ils craignent de perdre des  
34 avantages. » Est-ce que vous avez des informations concernant le problème relatif à la CDR ? Et  
35 pour quelle raison le Président attendait que le FPR bouge, à l'époque ?
- 36 R. Enfin, moi, sur la base de l'expérience que j'avais à l'époque, la CDR est un groupe qui a été créé  
37 pour mettre l'accent sur les difficultés... des difficultés de la mise en oeuvre du processus

1 démocratique et des Accords d'Arusha parce qu'ils avaient le sentiment que le Président concédait  
2 trop de choses aux envahisseurs tutsis. Et le parti a, par conséquent, adopté cette position  
3 extrémiste. Et il y a eu plusieurs considérations pour savoir si le FPR allait accepter la présence de la  
4 CDR au sein du Gouvernement et dans le processus des négociations d'Arusha. Je ne sais pas ce  
5 qui s'est passé vraiment au mois d'avril, mais je sais que c'était un problème qui était très difficile à  
6 régler, un problème très difficile pour le FPR parce qu'il ne voulait pas que ce groupe soit représenté  
7 au sein du Gouvernement. Et leur point de vue était que la CDR n'a pas participé au processus des  
8 négociations d'Arusha et, par conséquent, n'avait pas cette légitimité dont bénéficiaient les cinq  
9 autres partis... plutôt, les six autres partis.

10  
11 C'était une décision très difficile, un problème difficile pour le FPR, et c'était également un problème  
12 très difficile pour le Président. Mais en dehors de cela, je n'allais pas... je ne savais pas quelle était la  
13 situation au mois d'avril. Toujours dans le même document, le document... l'ambassadeur dit : « Au  
14 cours de ces dernières jours, j'ai mis l'accent sur des conseils adressés au Président et j'ai demandé  
15 que chaque parti soit basé... soit placé sur une base équitable pour soutenir le processus des  
16 Accords d'Arusha. »

17  
18 Est-ce que cela veut dire que la position des États-Unis était, en fait, que la CDR devait faire partie du  
19 processus de paix d'Arusha ?

20 R. Je ne peux pas le dire, parce qu'à l'époque où j'y étais, nous essayions de faire... d'adopter le point  
21 de vue que les parties auraient sur la CDR. Je sais qu'à un moment donné, le Premier Ministre  
22 m'avait demandé de voir le FPR pour qu'il puisse accepter la CDR... mais après, il a fait marche  
23 arrière. Donc après, il y avait beaucoup de discussions sur cette question-là.

24  
25 Je parle encore trop vite, je suis désolé.

26  
27 Là où nous « avons » intervenu... Là où nous « avons » intervenu le 6 avril, je ne sais pas, mais je  
28 sais que lorsque j'ai été là-bas, nous n'avons pas essayé de nous prononcer sur cette situation.

29 Q. Monsieur l'Ambassadeur, est-ce que vous avez jamais appris que des représentants de la  
30 communauté internationale auraient fait des déclarations à la fin de mars — le 28 mars notamment —  
31 déclarations où la communauté internationale a adopté une position en ce qui concerne la mise en  
32 oeuvre des Accords d'Arusha et l'inclusion de la CDR dans le processus ? Nous avons des copies, si  
33 vous voulez qu'on vous rafraîchisse la mémoire.

34 R. Je ne me souviens pas de ce document.

35 Q. Est-ce que vous savez si un tel événement s'est produit ?

36 R. Je ne me souviens pas tout... particulièrement de cet événement. Je sais que nous, nous avons réagi  
37 conjointement en tant que communauté internationale, et on a discuté des problèmes qui

- 1 concernaient les parties à la table des négociations.
- 2 Q. Sur la base de ce que vous venez de dire, ce que je crois comprendre, c'est que la question d'actes  
3 de violence qui ciblaient les Tutsis découlait de la reprise de la guerre ; vous voulez dire que ce  
4 concept-là était bien saisi par vous et par d'autres ; est-ce que j'ai bien saisi ce que vous avez dit ?
- 5 R. Oui, c'était notre impression, pas simplement moi et mon personnel, mais également pour le  
6 personnel diplomatique présent au Rwanda à l'époque. Et je crois que cette information a été bien  
7 communiquée aux parties aux négociations, parce qu'il y avait un lien qui existait entre la résolution  
8 pacifique des problèmes et le potentiel d'actes de violences renouvelés ciblant les Tutsis.
- 9 Q. Pour bien préciser les choses. Est-ce que cela veut dire que du côté du Gouvernement rwandais, on  
10 avait averti que s'il y avait une reprise la guerre, ce serait la population civile qui en souffrirait le plus  
11 et que le FPR était également informé du lien qui existait entre la reprise que la guerre et les actes de  
12 violence ?
- 13 R. Comme je l'ai dit, je crois que les deux parties ont compris la menace potentielle de violences  
14 internes si la guerre devait se poursuivre. S'ils avaient besoin que nous, en tant qu'étrangers, on les  
15 avertisse, je ne sais pas. Tout le monde comprenait que cela pouvait se reproduire, c'est une des  
16 raisons pour laquelle il y avait tant de pressions pour amener les parties à conclure la négociation  
17 dans un temps raisonnable. Et c'est la raison pour laquelle nous avons vu Dallaire et d'autres  
18 personnes pour nous assurer que les... pour nous assurer que les forces de maintien de la paix  
19 allaient arriver, et que cela allait peut-être calmer les différents acteurs.
- 20 Q. En ce qui concerne le Président Habyarimana et Monsieur Kagame, savez-vous s'ils possédaient la  
21 même information ou s'il était probable qu'ils soient informés sur ces faits, notamment la reprise la  
22 guerre, la probabilité qu'il y ait des pertes en vies humaines ?
- 23 M<sup>me</sup> MULVANEY :
- 24 Monsieur le Président, objection, parce que mon confrère ne fait que reformuler la question  
25 précédente.
- 26 M. LE PRÉSIDENT :
- 27 Maître Erlinder, nous avons bien compris ce que vous avez dit ; ça fait trois fois que vous revenez sur  
28 la question avec différentes formulations. De toute façon, on comprend que ces deux personnes  
29 faisaient partie de l'environnement qui, selon l'ambassadeur, ont compris ce qui se passait.
- 30 Q. Est-ce que ce n'est pas la situation, Monsieur l'Ambassadeur ?
- 31 R. Oui, je crois que les deux parties savaient ce qui se passait.
- 32 M<sup>e</sup> ERLINDER :
- 33 Oui, Monsieur le Président.
- 34
- 35 Je vous remercie, Monsieur le Président.
- 36 Q. Monsieur l'Ambassadeur, avez-vous pu travailler ou rencontrer une dame dénommée Alison Des  
37 Forges lorsque vous étiez au Rwanda ?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. Quelle était la nature des liens ou des... du contact que vous avez eu avec Madame Des Forges ?
- 3 R. Alison Des Forges venait au bureau pour me voir de temps en temps, lorsqu'elle était dans le pays.
- 4 C'est quelqu'un de très persistante, elle était... c'est une grande activiste, une militante des droits de
- 5 l'homme, et je pense qu'elle pensait que je... vraiment, m'intéressais aux questions qui la
- 6 préoccupaient, mais elle ne pensait pas que je me préoccupais des questions qui la préoccupait, elle,
- 7 mais de temps en temps, quand elle était présente dans le pays, elle venait me voir et quand il y avait
- 8 des points bien précis, je prenais sur moi de parler avec respect du Gouvernement par rapport aux
- 9 menaces qu'elle percevait. Je crois qu'à l'époque... Je vais peut-être pas m'arrêter là, ça suffit.
- 10 Q. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez dit que vous aviez l'impression que vous n'étiez pas vraiment
- 11 intéressé, vous ne partagiez pas son point de vue en ce qui concerne les questions qui la préoccupaient.
- 12 Est-ce que c'est bien la situation ?
- 13 R. Moi je pensais à l'époque que la manière de régler ces menaces de violence, c'était de continuer de
- 14 mettre l'accent sur les questions de démocratie et d'une paix négociée. Je ne suis pas certain qu'elle
- 15 était vraiment consciente de cette possibilité-là, étant donné qu'elle n'était pas aussi impliquée que
- 16 moi dans ces questions-là. Donc je ne sais pas dans quelle mesure elle partageait notre point de vue,
- 17 mais c'est vrai que son centre d'intérêt, c'étaient les questions de respect des droits de l'homme.
- 18 Q. Monsieur l'Ambassadeur, Allison Des Forges a déposé devant cette Chambre et elle a dit que la
- 19 tragédie et les massacres qui ont été reconnus, et les problèmes horribles, les conséquences
- 20 horribles de tout cela sont le résultat de tous ces problèmes qui ont vu leur point culminant dans le
- 21 génocide d'avril. Et elle a mis l'accent sur cela au cours de la période notamment où vous étiez au
- 22 Rwanda. Est-ce que vous avez des commentaires à faire sur ce qu'elle dit ?
- 23 R. Enfin, c'est la conclusion qu'elle tire, mais je ne suis pas d'accord avec ce qu'elle a dit. Si j'étais
- 24 d'accord avec ce qu'elle a dit, tout ce que j'aurais fait aurait été sans intérêt. Et tout ce que les
- 25 Nations Unies auraient fait aurait été complètement inutile. Le fait de faire venir des... on ne parlait
- 26 pas en fait des... on ne travaillait pas à partir de cette base-là. Pour nous, on disait que si on avait la
- 27 volonté, on pouvait aider ces gens à vivre ensemble. Et sur la base de cette hypothèse, on a agi dans
- 28 le sens qu'on a adopté, comme l'a fait la communauté internationale. Malheureusement, on n'a pas
- 29 fait suffisamment, et j'espère qu'à partir de cet événement, le Tribunal qui a été mis en place... la
- 30 communauté internationale va comprendre que lorsque les gens veulent vivre ensemble, on ne
- 31 devrait pas les laisser tomber. Et on les a laissé tomber deux fois, on ne leur a pas donné la force de
- 32 maintien de la paix qu'ils demandaient, et quand la situation s'est dégradée, on est tous partis. Alors,
- 33 je crois que la communauté internationale devrait apprendre... tirer des leçons de son inaction, de son
- 34 manque de réaction au Rwanda.
- 35 Q. Monsieur l'Ambassadeur, je sais que, vraiment, c'est quelque chose qui vous tient à coeur, et qui
- 36 vous bouleverse. Est-ce que vous voulez qu'on observe une petite pause, pour vous permettre de
- 37 prendre un verre d'eau ?

1 R. Ça va.

2 Q. Monsieur l'Ambassadeur, ça fait très longtemps que vous avez quitté le Rwanda en 1993, il y a  
3 beaucoup de choses qui se sont passées. Y a-t-il quelque chose qui s'est produit depuis cette époque  
4 qui vous amène à penser que Alison Des Forges a raison quand elle dit qu'il y avait une... un complot  
5 ou une entente, une conspiration qui date de... qui remonte à...

6 R. Mais je pense que nous avons toujours la possibilité d'aider... nous avons toujours la possibilité  
7 d'aider les parties qui voulaient vivre ensemble pour qu'ils puissent... Pour que cela fonctionne. Je  
8 crois que, de mon point de vue, la majorité, dans chacune des parties, voulait que les choses  
9 fonctionnent vraiment, ils voulaient que tout le monde vive ensemble et tout cela a été complètement  
10 bouleversé par les extrémistes. Et ça ne sera pas... c'aurait pas été la première fois que les  
11 extrémistes ont pu bouleverser un processus de paix. Je l'ai vu Moyen-Orient, je l'ai vu en  
12 Afghanistan. Nous savions qu'il y avait des extrémistes, et on pensait qu'on allait pouvoir mettre en  
13 place quelque chose qui allait aider les gens qui voulaient vivre ensemble à faire fonctionner tout cela.  
14 Et évidemment, nous n'avons pas réussi.

15

16 (*Pages 58 à 76 prises et transcrites par Laure Ketchemen, s.o.*)

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

1 M<sup>e</sup> ERLINDER :

2 Q. Lorsque vous mentionnez les extrémistes dans le cas du Rwanda, est-ce que vous voulez parler  
3 essentiellement des extrémistes hutus ou est-ce qu'il y avait des extrémistes tutsis ? De qui  
4 parlez-vous ? Qui sont les extrémistes?

5 M. FLATEN :

6 R. Je savais qu'il y avait des extrémistes dans le camp hutu, j'ai parlé... je leur ai parlé, je les ai entendus  
7 parler à la radio. Je n'ai pas rencontré quelqu'un qui a exprimé son point de vue extrémiste à propos  
8 du F... à propos du FPR, mais leurs activités, certaines de leurs activités permettaient d'indiquer que  
9 les dirigeants du FPR s'engageaient dans des voies qui ne facilitaient pas la conclusion des  
10 problèmes à travers des voies paisibles. Mais je ne veux pas m'engager plus longtemps sur cela  
11 parce que je n'ai pas plus d'informations.

12 Q. Excellence, à partir de vos connaissances et de votre expérience au niveau du département d'État  
13 américain, quelle est la partie qui a véritablement rompu le cessez-le-feu et a déclaré la guerre en  
14 avril ?

15 R. Je crains de ne pas pouvoir éclairer votre lanterne là-dessus. Il y a eu des allégations des deux côtés,  
16 et je ne peux vraiment pas vous donner un jugement là-dessus.

17 Q. En ce qui concerne la situation politique que vous connaissiez au Rwanda, vous avez parlé des  
18 partisans du nord, des partisans du Président, vous avez parlé également du parti CDR qui était en  
19 fait à droite sur le plan politique par rapport au Président. Sur la base de votre évaluation de la scène  
20 politique, est-ce que l'un de ces groupes a bénéficié de l'assassinat du Président Habyarimana, que  
21 ce soit sur le plan politique ou militaire ?

22 R. Je ne sais pas comment l'un des deux pouvait bénéficier de la perte du Président qui était le symbole  
23 de cette entité politique du nord, donc je ne vois pas vraiment.

24 M<sup>e</sup> ERLINDER :

25 Monsieur le Président, je sollicite quelques instants.

26

27 *(Conciliabule entre les Juges)*

28

29 Q. Excellence, j'ai oublié, est-ce que vous avez eu l'occasion de rencontrer un dénommé Filip  
30 Reyntjens ?

31 R. Oui. Je l'ai rencontré à diverses occasions. C'était l'une des premières personnes avec lesquelles  
32 nous avons communiqué et avec lesquelles nous avons commencé les séminaires sur la démocratie.  
33 Il est venu au Rwanda et je crois que l'ambassadeur belge n'avait pas des locaux qui étaient aussi  
34 bien que ce que j'avais, donc je l'ai... j'ai invité des hommes politiques potentiels à venir à un  
35 séminaire dirigé par Filip Reyntjens pour parler des responsabilités d'une société démocratique. Et je  
36 crois que c'était l'une de ses premières réunions, qui était très ouverte et qui a beaucoup intéressé les  
37 Rwandais. Ils ont été très réceptifs à son discours introductif lors de ce séminaire.

1 Q. Est-ce que vous avez eu l'occasion de le rencontrer après cela ?

2 R. Je crois qu'il est revenu plus tard et lorsqu'il était au Rwanda. Je l'ai rencontré plus tard lorsque  
3 moi-même, j'étais à Bruxelles, quand je travaillais... on essayait de retrouver des points d'entente au  
4 niveau européen et, à ce niveau, il cherchait également à trouver des terrains d'entente au niveau du  
5 contexte rwandais.

6 Q. Excellence, étant donné que... depuis que vous êtes arrivé à Arusha, sans rentrer dans les détails de  
7 ce document, je crois que vous avez vu une série de documents des Nations Unies que je vous ai  
8 montrés — c'était dans le cadre de l'échange que nous avons eu —, et nous pouvons parler de cela  
9 devant la Chambre.

10 R. Oui, j'ai vu toute une série de documents des Nations Unies que vous avez bien voulu me montrer.

11 Q. Est-ce qu'il y a quelque chose que vous avez vu dans ces documents que vous... que ce soit de  
12 Monsieur Reyntjens ou de Madame Alison Des Forges, qui peut vous amener à changer ce que vous  
13 avez dit aujourd'hui concernant l'absence d'un plan pour le génocide, à partir des éléments de preuve  
14 dont vous disposez ?

15 R. Je ne me souviens pas avoir vu quelque chose concernant un plan du génocide dans les documents  
16 que vous m'avez montrés.

17 M<sup>e</sup> ERLINDER :

18 Monsieur le Président, je crois que nous sommes arrivés au terme de l'interrogatoire principal.

19 M. LE PRÉSIDENT :

20 Je vous remercie.

21

22 Je crois comprendre que vous pourriez avoir quelques questions, Maître Constant ?

23 M<sup>e</sup> CONSTANT :

24 Oui, Monsieur le Président, quelques questions.

25

26 CONTRE-INTERROGATOIRE

27 PAR M<sup>e</sup> CONSTANT :

28 Bonjour, Monsieur l'Ambassadeur. Je suis l'avocat du colonel Bagosora et j'ai quelques questions à  
29 vous poser.

30

31 Monsieur Matemanga, il y a un document que je vais utiliser au cours de mon contre-interrogatoire  
32 qui n'est pas versé en preuve. Avec l'autorisation du Président, est-ce que vous pouvez déjà le  
33 distribuer aux parties, car il est là.

34

35 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

36

37 Q. Monsieur l'Ambassadeur, ma première question est celle-ci : Ce matin, vers 12 h 40, le Président

1 vous a posé une question concernant le processus démocratique engagé au Rwanda à partir de 90,  
2 et le Président vous a demandé : Est-ce que le Président Juvénal Habyarimana était sincère dans ce  
3 processus ou est-ce que vous pensez qu'il ne... ce processus ne provenait que des pressions de la  
4 communauté internationale ? Est-ce que vous pouvez répondre de manière précise concernant votre  
5 appréciation de la sincérité du Président Habyarimana ? Parce que dans votre réponse de ce matin,  
6 ce n'était pas clair.

7 M. FLATEN :

8 R. Je pensais qu'en donnant ma réponse, ce que j'essayais de faire, c'était de décrire les problèmes et  
9 le processus que Habyarimana soutenait, ce qui était la preuve qu'il était sincère dans le soutien du  
10 processus qu'il m'a aidé à... qu'il m'a demandé d'aider et... ou dès le début. Donc, je dois dire que  
11 quand j'ai dit qu'il était sincère, j'ai essayé de dire ce qu'il a fait et qui pouvait donner un caractère de  
12 sincérité à ce que nous avons fait. Mais s'il faut que je dise qu'il était sincère, je vais le dire, parce que  
13 je crois que, sur la base de ce que j'ai fait, il a montré qu'il était engagé dans le processus dans lequel  
14 il a bien voulu m'impliquer.

15 Q. Deux ou trois fois, quand vous avez parlé ce matin des partis politiques, vous avez indiqué qu'à votre  
16 avis, le parti présidentiel, le parti MRND, était aussi divisé ; est-ce que j'ai bien compris votre position  
17 sur ce point ?

18 R. Oui, c'est ce que je crois. Comme les autres partis, il y avait des scissions dans le MRND, sur la  
19 façon de mener le processus. Tout au point... Au niveau initial, il n'y avait pas d'objection par rapport  
20 au processus démocratique, mais il y a eu des scissions au stade ultérieur, plus tard, ça c'est évident.

21 Q. Est-ce que, à votre connaissance, il y avait au sein du MRND des gens qui manifestaient clairement  
22 une position pour permettre que Tutsis et Hutus vivent ensemble ?

23 R. Tout à fait. La plupart des ministres dans le parti MRND que j'ai rencontrés ont estimé... ils ont pris  
24 des positions qui pouvaient permettre aux Hutus et aux Tutsis de vivre ensemble.

25 Q. Vous avez, au début de votre intervention, à la demande de mon confrère Erlinder, donné l'exemple  
26 de James Gasana qui a été Ministre de la défense ; est-ce que vous le grouperiez dans cette  
27 catégorie de gens qui avaient cette volonté ?

28 R. Tout à fait, je le ferais.

29 Q. Est-ce que vous aviez des contacts avec le président du MRND — si vous vous souvenez de qui il  
30 s'agit — après Habyarimana ? Je parle de celui qui a été désigné après Habyarimana comme  
31 président du MRND.

32 R. Je ne suis pas sûr que je sais de quoi nous parlons... de qui nous parlons. Est-ce que vous pouvez  
33 me dire qui est cette personne dont vous parlez ?

34 Q. Monsieur Mathieu Ngirumpatse, est-ce que vous le connaissiez ?

35 R. Oui, je connaissais Mathieu Ngirumpatse très bien, pendant tout le temps que j'y ai passé.

36 Q. Et vous le classeriez à quel niveau le concernant, par rapport à ma question initiale ?

37 R. Je ne sais pas si je peux répondre à cette question, parce qu'il était difficile de le cerner. Je l'ai vu

1 quand il était au Gouvernement, je l'ai vu quand il était juriste dans le privé et je l'ai vu quand il était  
2 l'un des dirigeants du MRND. Donc, il est assez difficile pour moi de faire un jugement sur Mathieu.  
3 Mais mon impression, tout de même, c'était que Mathieu était une personne qui était engagée en  
4 faveur du processus démocratique. Et je crois que si ce processus avait marché, il l'aurait soutenu.  
5 Mais je crains que faire des jugements, je suis quelque peu hésitant par rapport à cela.

6 Q. D'accord. Je vous remercie de votre prudence.

7  
8 Une question concernant les négociations d'Arusha : Vous avez insisté beaucoup, ce matin, pour dire  
9 qu'elles étaient un peu particulières, et vous avez dit qu'elles étaient tripartites ; est-ce que nous  
10 sommes d'accord en tout cas, qu'officiellement, concernant les parties rwandaises, il y avait d'un côté  
11 le Gouvernement rwandais et de l'autre côté le FPR ?

12 R. Sur le plan technique, oui, il y avait le Gouvernement et le FPR ; mais les négociations étaient  
13 beaucoup plus complexes que cela, parce que le Gouvernement en lui-même, si vous considérez le  
14 fait que c'était un Gouvernement de coalition, donc ce Gouvernement avait lui-même des difficultés  
15 pendant tout le processus.

16  
17 Je vais un peu revenir à ma déclaration antérieure. Je crois que sur la question concernant  
18 Ngirumpatse, je crois que vous avez dit qu'il était devenu président après Habyarimana, ce qui m'a  
19 amené à spéculer ce qu'il aurait pu faire après mon départ. Je voudrais un peu revenir en arrière,  
20 parce que quand j'y étais et pendant que je travaillais avec Mathieu, je crois qu'il faisait partie du  
21 processus et, visiblement, il semblait désireux de participer au processus de paix. Donc, peut-être  
22 qu'il était difficile pour moi de parler de lui après le 6 avril 1994, et je m'en excuse.

23  
24 Et je répète ma réponse : Techniquement, il y avait deux parties, mais en ce qui concerne « de » la  
25 stratégie des négociations, c'était bien évidemment plus de deux.

26 Q. D'accord. Est-ce que vous voulez dire par là, pour la connaissance que vous avez eue de cette  
27 période — et je vous précise que mes questions... je vous demande sur la période où vous avez été  
28 au Rwanda —, est-ce que ça signifiait que la délégation gouvernementale n'était pas unie et  
29 cohérente ?

30 R. Cela a semblé être le cas à diverses reprises, oui.

31 Q. Vous avez indiqué que... Excusez-moi, je reformule ma question. Est-ce que vous avez le sentiment  
32 que la division de la délégation gouvernementale a pu favoriser l'autre partie, à savoir le FPR, dans le  
33 cadre de la négociation d'Arusha ?

34 R. Je vais un peu réfléchir là-dessus mais, visiblement, la position des partis d'opposition était beaucoup  
35 plus favorable par rapport aux positions du FPR que les positions du Gouvernement. Donc, la  
36 scission favorisait beaucoup plus le FPR, je le confirme. Donc, s'il y avait eu d'autres questions... En  
37 fait, oui, je crois que c'était le cas. Donc, les mouvements ou les partis d'opposition étaient en faveur

- 1 de la position du FPR sur certains points, oui.
- 2 Q. O.K. Vous avez dit que vous n'êtes pas un spécialiste des questions militaires, mais est-ce que nous  
3 sommes d'accord que les USA ont envoyé à Arusha des techniciens militaires concernant les  
4 négociations sur l'aspect militaire des négociations ?
- 5 R. Oui, nous l'avons fait, particulièrement le concept de la démobilisation et la répartition des  
6 responsabilités après l'installation du Gouvernement de transition.
- 7 Q. O.K. Est-ce que Monsieur Anthony Marley — M-A-R-L-E-Y — vous dit quelque chose par rapport à  
8 cela ?
- 9 R. Je crois que la question doit être plus précise, mais je n'ai pas vraiment de point de repère, de  
10 référence.
- 11 Q. Ma question est celle-ci : Est-ce que Monsieur Marley n'a pas été, à un moment donné, attaché  
12 militaire à l'ambassade des USA au Rwanda, et qu'il a participé aux négociations à Arusha ? Est-ce  
13 que vous avez ce souvenir ?
- 14 R. Il n'était pas un attaché militaire à l'ambassade, mais il a pris part aux négociations d'Arusha en tant  
15 que l'un des experts qui sont venus de Washington pour aider. Donc, il fait partie... il a été impliqué  
16 dans des négociations que je ne connaissais pas vraiment.
- 17 Q. Merci. Vous avez fait allusion à la question de la démobilisation. Même si vous n'êtes pas un  
18 spécialiste des questions militaires, est-ce que nous sommes d'accord que ce projet de démobiliser  
19 une partie importante de l'armée, qu'elle soit rwandaise ou qu'elle soit celle du FPR, impliquait  
20 d'important fonds financiers ?
- 21 R. Tout à fait. Nous en avons parlé et nous savions très bien que pour démobiliser des troupes, surtout  
22 les effectifs qui étaient évoqués, cela allait être très cher et nous pensions également qu'une partie du  
23 coût serait destinée à former à nouveau ces personnes-là, à leur assurer une formation, pour qu'ils  
24 puissent avoir une vie économiquement viable après leur service militaire.
- 25 Q. Est-ce que vous avez souvenir si, quand vous avez quitté le Rwanda et vos fonctions d'ambassadeur,  
26 en novembre 93, qu'on avait déjà trouvé les fonds nécessaires à cette démobilisation ?
- 27 R. Ce dont je me souviens, c'est qu'on n'avait pas encore trouvé ces fonds.
- 28 Q. En relation sur la question des partis politiques et des négociations d'Arusha, est-ce que vous avez  
29 des éléments pour expliquer pourquoi, dans les Accords d'Arusha signés en août 93, et à la  
30 différence de tous les autres postes, qu'on cite le nom du Premier Ministre du GTBE, à savoir  
31 apparaît le nom de Monsieur Faustin Twagiramungu ? Est-ce que vous avez un avis sur cette  
32 question ?
- 33 R. J'avais l'impression que le nom... qu'on a désigné les ministres pendant tout ce temps. Ce n'était pas  
34 seulement pour diviser le Gouvernement par rapport au gouvernement... par rapport aux partis  
35 politiques, il fallait juste savoir qui, dans les partis, devait assumer ces fonctions. Je crois qu'ils ont  
36 examiné toute la liste des ministres du Gouvernement.
- 37 Q. Excusez-moi, ma question a dû être mal formulée. Nous sommes d'accord sur le fait que l'on avait

- 1 listé tous les ministères et que l'on avait dit : Tel parti allait avoir tel ministère, tel autre parti allait avoir  
2 tel ministère, et qu'on avait réparti les ministères entre les partis politiques. Mais mon point n'est pas  
3 celui-là. Mon point porte sur le fait suivant : Dans les Accords d'Arusha, on cite le nom du Premier  
4 Ministre du futur Gouvernement ; c'est-à-dire que, pour tous les autres ministères, on dit que ça  
5 appartiendra à tel parti mais, en revanche, concernant le poste de Premier Ministre, on cite le nom de  
6 quelqu'un qui est, en fin de compte, quelqu'un du MDR ; est-ce que vous avez souvenir de ce point ?
- 7 R. Oui, je m'en souviens. Twagiramungu a été désigné et il appartenait effectivement au parti MDR.
- 8 Q. Mais est-ce que vous avez souvenir si cette désignation au poste de Premier Ministre a une  
9 signification particulière, alors que les autres postes de ministre n'ont pas de désignation personnelle  
10 et au regard du fait qu'il y avait une scission au sein du MDR à cette époque ?
- 11 R. Je suppose que je ne me souviens pas des détails de cette scission et la raison pour laquelle il y a eu  
12 cette scission au sein du MDR et comment Twagiramungu a émergé de cela. Il y a eu beaucoup de  
13 discussions après cela, mais il y avait déjà des différends bien avant. Donc, il y avait des problèmes  
14 de leadership au niveau du MDR.
- 15 Q. O.K. Est-ce que vous avez souvenir, dans cette période de 90 à 93... — et cela est en relation avec  
16 une question que vous a posée le Juge Reddy ce matin, c'est la question de la légitimité  
17 démocratique des partis. Je m'explique : Les Accords d'Arusha sont des accords entre des partis  
18 politiques et ils prévoient des élections près de deux ans après l'instauration des institutions de  
19 transition ; est-ce qu'à un moment donné, il n'y a pas eu un débat, à votre connaissance, en 92  
20 particulièrement... et la volonté de Habyarimana de vouloir faire des élections le plus rapidement  
21 possible pour qu'il y ait des légitimités démocratiques et non plus simplement à travers des partis  
22 politiques. Est-ce que vous avez souvenir de cela ?
- 23 R. Je me souviens qu'il y a eu une discussion sur des élections précoces et je crois que Habyarimana a  
24 insisté là-dessus à un moment donné. Je ne me souviens pas comment ce problème a été réglé,  
25 mais je crois que la plupart des diplomates pensaient que cela aurait été prématuré. Donc, la  
26 communauté internationale pensait qu'il fallait d'abord reporter les élections pendant quelque temps.  
27 Donc, je crois que c'était la situation.
- 28 Q. D'accord. À votre avis, est-ce qu'une des faiblesses des Accords d'Arusha ne tenait pas au fait que sa  
29 légitimité ne tenait qu'à travers la légitimité des partis politiques et non pas à travers une légitimité  
30 démocratique ?
- 31 R. Veuillez répéter la question, Maître.
- 32 Q. Je vous demande : Est-ce que vous ne pensez pas qu'une des faiblesses des Accords d'Arusha, en  
33 tout cas sur l'aspect partage du pouvoir, tenait au fait que sa légitimité ne dépendait... sa légitimité  
34 — pardon — et son implication ne dépendaient que de la volonté des partis politiques et non pas  
35 d'une volonté démocratique ?
- 36 M. LE PRÉSIDENT :
- 37 Maître Constant, dans la traduction en anglais de votre question, deux fois, nous voyons une

1 référence aux « témoins » des Accords d'Arusha... C'était plutôt les « faiblesses ».

2 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS :

3 C'était plutôt les « faiblesses » — dit le Président — qui avait compris *witness* à la place de  
4 *weakness*.

5 M<sup>e</sup> CONSTANT :

6 Merci de votre aide, Monsieur le Président.

7 R. Je ne vais pas nécessairement contester ce point de vue, mais l'évolution du processus politique au  
8 Rwanda a amené une situation dans laquelle les partis ont reconnu la légitimité des autres. Donc, je  
9 crois qu'il est également possible de contester la légitimité du FPR qui, de toute évidence, n'avait  
10 aucun statut juridique en termes d'institution étatique. Donc, l'utilisation d'un (*inaudible*) de  
11 négociations, c'était ce que nous soutenions pendant le processus, et je crois que les partis  
12 eux-mêmes ont adhéré à ce point de vue et, pour moi, le fait que les parties y adhéraient était le point  
13 essentiel de la légitimité.

14 Q. Une dernière fois, je vais essayer de reformuler ma question. Mais c'est vrai que, éventuellement, je  
15 vous demande de spéculer, donc vous pouvez refuser de le faire.

16  
17 Le blocage de l'application des Accords d'Arusha provient de la division des partis, d'un certain  
18 nombre de partis et, étant donné que c'est les partis qui devaient désigner les ministres et les  
19 députés, à un moment donné, on n'a plus su qui avait le droit de désigner ces ministres et ces  
20 députés puisque les partis étaient divisés. Donc, ma question est la suivante : Étant donné que les  
21 signes de division étaient antérieurs à août 93, est-ce qu'il n'était pas prévisible qu'on aurait eu ce  
22 type de problèmes ?

23 R. Je suppose qu'on pourrait dire oui. On prévoyait qu'il y aurait des problèmes. Mais dans cette  
24 négociation particulière, je crois qu'il y avait assez de problèmes de tous les côtés. Ceux, parmi nous,  
25 qui étions... qui « étaient » des observateurs, nous nous félicitons de voir quelque chose que les  
26 partis avaient pu obtenir. Donc, je ne vais pas juste isoler ce problème qui nous aurait fait prévoir  
27 qu'en fait, il y aurait une situation difficile qui allait intervenir.

28 Q. D'accord. Est-ce que vous avez souvenir d'élections — des élections, j'allais dire, par rapport à nos  
29 critères démocratiques — qui ont eu lieu dans la zone démilitarisée en septembre 93 ? Est-ce que  
30 vous avez souvenir de cela ?

31 R. Oui, je me souviens qu'il y a eu des élections, mais je ne m'en souviens pas suffisamment pour  
32 pouvoir en donner une description quelconque.

33 Q. Vous n'avez pas souvenir du résultat, c'est bien ça ?

34 R. C'est exactement cela.

35 Q. Donc, je laisse cette ligne de questions. Il y a un point que je vous prie de préciser si vous pouvez :  
36 Quand on a parlé des déplacés, c'est-à-dire des réfugiés internes à la suite de la guerre qui a  
37 démarré en 90, vous semblez avoir dit, si j'ai bien compris votre intervention, qu'au début, ces gens

1 admettaient dans une certaine mesure leur situation ou bien étaient calmes, mais qu'au fur et à  
2 mesure, il y a eu une évolution où ces gens reprochaient de plus en plus à ce qu'ils aient perdu leur  
3 maison, à ce qu'ils aient perdu tous leurs biens ; est-ce que c'est bien ce que j'ai compris de votre  
4 description ?

5 R. Oui, c'est bien ce que vous avez compris, mais je dois admettre que sur... étant donné que... Je n'ai  
6 pas passé beaucoup de temps avec eux au début, mais j'étais impressionné par le fait que ce groupe  
7 de personnes a adopté une attitude merveilleuse : Ils avaient confiance en leur Gouvernement, ils  
8 pensaient qu'ils allaient retrouver leur domicile très tôt et que les choses allaient aller en s'améliorant.  
9 Et plus tard, comme vous l'avez résumé, après avoir été déplacés à plusieurs reprises, leur attitude  
10 s'est transformée : Ils étaient plutôt... il y avait plutôt un ressentiment. C'est bien cela, il y avait plutôt  
11 un ressentiment.

12 Q. Alors, il y a deux petites précisions que je voudrais vous demander à cet égard. La première va vous  
13 paraître absurde, mais c'est parce que je lis le procès-verbal en français et c'est pour ça que je veux  
14 que vous précisiez ce point ; vous les chiffrez à combien, ces déplacés, à la fin de l'année 93 — enfin,  
15 quand vous partez —, approximativement ?

16 R. Le chiffre maximum de personnes déplacées se rapprochait du million. Au printemps de 1993, il y a  
17 eu des mouvements retour après la signature des Accords d'Arusha, mais je ne sais pas si les gens  
18 ont pu vraiment compter le nombre de personnes déplacées. Au moment où je suis parti, au mois de  
19 novembre, je ne peux pas vous donner le chiffre exact, parce que je n'avais aucune information à ce  
20 propos. Peut-être cette information est quelque part, mais je ne l'ai pas vue.

21 Q. Je vous remercie de la précision, parce que dans le *script* en français, c'est marqué « un millier », ce  
22 qui est quand même légèrement différent. Concernant ce point encore...

23 R. Yes.

24 Q. Concernant ce point, le général Dallaire a expliqué qu'à un moment donné, dans la zone que  
25 contrôlait le FPR au nord, le FPR a fait venir des gens d'Ouganda, des réfugiés tutsis d'Ouganda,  
26 est-ce que vous avez souvenir de cela ? Est-ce que ça s'est passé à votre période où vous étiez là ?

27 R. Je ne me souviens pas du fait que des réfugiés aient été amenés à l'époque où j'y étais. C'est vrai  
28 qu'il y avait beaucoup de passages de personnes à travers les frontières, mais c'étaient pas des  
29 réfugiés, et je ne pense pas qu'à l'époque où j'y étais, je ne pense pas que quelqu'un se soit installé à  
30 l'endroit où les déplacés... que les déplacés ont libéré. Je ne m'en souviens pas, je ne pense pas.

31 Q. Un dernier point. Quand vous parlez du ressentiment de ces déplacés, le ressentiment était à  
32 l'encontre de qui ?

33 R. Je crois que ce ressentiment était exprimé envers le FPR qui les avait chassés. C'était leur point de  
34 vue, c'était le FPR qui les avait chassés de leur domicile. Et ils ont raconté leur misère. Mais il y avait  
35 certains d'entre eux aussi qui avaient un ressentiment, qui étaient en colère contre le Gouvernement  
36 qui ne les laissait pas entrer dans Kigali ou dans d'autres endroits où ils avaient de la famille qui  
37 pouvait s'occuper d'eux. Le Gouvernement avait pris une décision bien précise, bien claire

1 d'empêcher les déplacés d'arriver dans des zones particulières pour des raisons de sécurité,  
2 apparemment.

3  
4 Et comme je l'ai dit précédemment, si vous avez un million à peu près de déplacés qui veulent venir  
5 dans une ville qui comprend 450 000 personnes, vous voyez peut-être où se trouve le problème. De  
6 toute façon, il y avait des ressentiments de part et d'autre exprimés par ces personnes-là.

7 Q. Merci. Autre question : Vous avez dit à mon confrère Erlinder qu'à la suite de l'assassinat du  
8 Président Merchior Ndadaye, il y a eu des Burundais qui se sont réfugiés au Rwanda ; est-ce que  
9 vous pouvez aussi préciser le chiffre ? Parce que je pense qu'il y a un problème dans le  
10 procès-verbal en français.

11 R. Les chiffres que j'ai pu voir concernant des réfugiés qui ont fui le Rwanda en automne de 1993 étaient  
12 de 375 000, mais je ne suis pas certain de ce chiffre. Le chiffre dont je me souviens, c'était bien  
13 celui-là : 375 000.

14 Q. Je vous remercie de cette précision. Est-ce que vous avez le sentiment que ça a été un facteur de  
15 déstabilisation de la situation sécuritaire au Rwanda ?

16 M<sup>me</sup> MULVANEY :

17 Objection, Monsieur le Président. Maître Erlinder a déjà abordé cette question et on y revient.

18 M. LE PRÉSIDENT :

19 Est-ce que vous recherchez des précisions par rapport à un point précis, Maître Constant ?

20 M<sup>e</sup> CONSTANT :

21 Monsieur le Président, j'ai dû être, dans ce cas-là, distrait, parce que je sais qu'on avait abordé les  
22 conséquences de l'assassinat de Melchior Ndadaye sur le plan politique, mais je n'avais pas compris  
23 ou je n'avais pas saisi qu'on avait abordé les conséquences sur le plan de la sécurité du pays de  
24 l'arrivée des réfugiés. Donc, simplement, c'est ce point-là que je demande et c'est une réponse que  
25 j'attends sur ce point. Et je n'ai pas l'intention de développer cette ligne de questions.

26 M. LE PRÉSIDENT :

27 Avez-vous autre chose à ajouter après cette explication ?

28 R. Non, il était évident que cela faisait partie de ce qui se passait, et en ce qui concerne la situation  
29 sécuritaire, je ne peux rien vous dire à ce propos.

30 M<sup>e</sup> CONSTANT :

31 Je vous remercie.

32 Q. Est-ce que vous connaissez Monsieur Herman Cohen ?

33 R. Bien sûr.

34 Q. D'accord. Est-ce que vous pouvez nous indiquer, si vous en avez souvenir, les fonctions qu'il  
35 occupait, en tout cas pratiquement à la même période où vous avez occupé le poste d'ambassadeur  
36 américain au Rwanda ?

37 R. Oui. Au début, je crois qu'il était le secrétaire adjoint... secrétaire d'État adjoint pour les affaires

1 africaines. Il est venu nous rendre visite lorsqu'on était au tout début du processus démocratique, où  
2 on encourageait, justement, ce processus démocratique. C'était une visite assez intéressante. Il a été  
3 accueilli par le Gouvernement et par les partis de l'opposition, et chacun essayait de faire une... s'était  
4 lancé dans une espèce de compétition pour montrer... de concurrence pour montrer comment ils  
5 acceptaient, ils étaient enthousiastes vis-à-vis de l'appui des Américains dans tout le processus.

6 Q. Est-ce qu'on vous a déposé un document, une photocopie de document sur votre bureau, Monsieur le  
7 Témoin ?

8 M. LE PRÉSIDENT :

9 Est-ce que vous parlez de ce document ?

10 M<sup>e</sup> CONSTANT :

11 Je parle de ce document, est-ce que vous en avez un exemplaire ?

12 R. « Assemblée nationale », titre.

13 Q. Vous parlez très bien français.

14 R. Je suis en train d'oublier tout le français.

15

16 (*Rires*)

17

18 Q. O.K. Le document que je vous remets est une audition que Monsieur Cohen a faite devant la  
19 Commission d'enquête de l'Assemblée nationale française. Je voudrais savoir, est-ce que vous  
20 connaissez ce document ou cet extrait qui est extrait d'une série de livres publiés par l'Assemblée  
21 nationale française ?

22 R. Non, je ne connais pas ce document particulier. En fait, tous les documents relatifs à l'Assemblée  
23 nationale française, je ne les connais pas.

24 Q. O.K. Je vais me permettre de lire trois extraits et je voudrais votre appréciation. Je vais le lire parce  
25 que, étant donné que je ne l'ai qu'en français, les anglophones de la salle pourront comprendre la  
26 teneur du document.

27

28 Il y a, premièrement, à la page 333 — c'est l'avant-dernière —, au dernier paragraphe, qui commence  
29 par : « Monsieur Herman Cohen... », et je vais aller jusqu'au paragraphe (*sic*) 334, au premier  
30 paragraphe, et je vais vous demander votre premier commentaire :

31

32 « Monsieur Herman Cohen a jugé que les Accords d'Arusha n'étaient pas mauvais, à l'exception des  
33 clauses sur le partage de l'armée qui avantageaient trop le FPR. En outre, le Président Habyarimana  
34 n'avait pas participé à la négociation mais laissait agir son Ministre des affaires étrangères. »

35

36 Et à la page 334, ça continue comme cela :

37

1 « Il a regretté que la communauté internationale ait été obsédée par la signature de ces Accords, ce  
2 qui a conduit à négliger d'analyser précisément leur contenu pour savoir s'ils pouvaient être  
3 appliqués. L'alerte de la CIA est venue un peu tard. Cette obsession de faire signer à tout prix des  
4 accords, quel que soit leur contenu, avait déjà créé des difficultés en Angola. Les États-Unis en  
5 avaient tiré les leçons au Mozambique où ils ont refusé des accords qui ne leur semblaient pas  
6 applicables. »

7  
8 Si vous avez bien entendu ce que j'ai dit — mais je pense, puisque vous m'avez compris  
9 éventuellement, même si vous avez oublié beaucoup de français —, je voudrais avoir votre opinion  
10 sur ce qu'a dit Herman Cohen dans cette partie. La première chose, c'est qu'il estime qu'au niveau de  
11 l'armée, on avait trop avantagé le FPR. Est-ce que vous avez une opinion dessus ?

12 R. Non, je n'en ai pas. Je crois qu'au cours du processus de négociation, nous avons... enfin, j'ai estimé,  
13 c'est pas nous, je ne sais pas qui d'autre, mais moi, j'ai estimé que le coeur de la négociation... en  
14 fait, l'essence même de la négociation portait sur les Rwandais qui avaient toute la capacité de mener  
15 cela sans qu'on ait à leur dire ce qu'ils avaient à faire ou à dire, nous n'étions que des observateurs.  
16 Les Tanzaniens étaient des facilitateurs, mais on n'essayait pas, nous, de réagir à leur place. C'était  
17 là mon sentiment qu'il revenait aux parties assises autour de la table de négocier. Je n'en sais rien à  
18 propos des autres. De toute façon, ça viendra après, mais c'est tout ce que je peux vous dire.

19 Q. Est-ce que l'affirmation de Monsieur Cohen, où il avait le sentiment que le Président Habyarimana  
20 était absent et qu'il avait laissé agir le Ministre des affaires étrangères, est-ce que, pour vous, ça  
21 correspond à une vérité totale, partielle ?

22 R. C'est vrai que ça affecte une partie importante de la réalité. Je crois qu'il est arrivé un moment où  
23 Habyarimana a estimé qu'on le rejetait, on le faisait sortir de la table des négociations, qu'il n'en  
24 faisait plus partie, et il ne savait pas... en tant que Président de la République, il ne savait pas  
25 comment revenir à cette table, s'insérer dans cette table. C'était une partie assez étrange de la  
26 négociation.

27  
28 Je crois que quel que soit le rapport qu'on a envoyé ou peut-être sur la base d'une impression, c'est  
29 peut-être pour ça qu'il a tenu de tels propos, mais c'est pour ça que je parlais des trois parties à la  
30 négociation. Et à un moment donné, on avait le sentiment que... où les gens se posaient la question  
31 de savoir ce qu'il fallait faire maintenant. C'est une observation qui, à mon avis, est légitime.

32 Q. Mais pour être précis, Monsieur l'Ambassadeur, est-ce que nous sommes d'accord que le Ministre  
33 des affaires étrangères qu'évoque Monsieur Cohen dans sa déclaration était de l'opposition, et plus  
34 particulièrement du parti MDR ?

35 R. C'est exact.

36 Q. D'autre part, dans l'extrait que j'ai cité, Monsieur Cohen explique qu'on a peut-être trop poussé les  
37 gens à signer sans vérifier si l'Accord était applicable ; quel est votre sentiment sur ça ?

1 R. Je crois qu'une des failles importantes, une des raisons pour laquelle les Accords n'ont pas réussi,  
2 c'était qu'il n'y a pas eu d'accord entre les observateurs et les Nations Unies pour mettre à la  
3 disposition des parties les forces de maintien de la paix qu'ils avaient demandées. Une fois qu'on a eu  
4 fini, qu'on a signé le document, on savait tous qu'on n'aurait pas pu faire venir, à la date du 10  
5 septembre, une force de maintien de la paix. On aurait dû préciser que cela n'était pas possible, on  
6 aurait dû éclaircir la question. Et de la part des gouvernements qui étaient observateurs qui  
7 exigeaient qu'on signe ces Accords, ils auraient dû apporter des troupes ; ils ne l'ont pas fait. Donc, il  
8 y a eu des erreurs dans ce processus de la part des observateurs.

9  
10 Maintenant, que les Rwandais aient pu comprendre le temps qu'il fallait pour pouvoir mettre en place  
11 une force de maintien de la paix et qu'ils soient allés de l'avant et qu'ils aient pris les mesures malgré  
12 tout ça, cela, je ne sais pas, parce que, de toute façon, je n'étais plus là, je n'étais plus en mesure de  
13 poser des questions à ce stade-là.

14 Q. Sur ce point, ma dernière observation est celle-ci : Monsieur Cohen parle de l'alerte de la CIA, est-ce  
15 que ça vous dit quelque chose ?

16 R. Non, je ne sais pas de quoi il parle.

17 Q. Il y a une autre partie où il est plus précis concernant la CIA, c'est en avant, à la page 327.

18 M. LE PRÉSIDENT :

19 Ce que nous observons aux fins du procès-verbal, étant donné qu'on risque d'avoir des confusions  
20 dans la version anglaise, c'est que lorsque vous avez lu cela en français, vous avez inclus  
21 évidemment la phrase concernant la CIA, mais cette phrase ne figure pas dans la version anglaise.  
22 Mais maintenant, ce bout de phrase est revenu, est placé à présent au procès-verbal. C'était pour  
23 éviter, donc, les interrogations.

24  
25 Quelle est la question suivante, Maître ?

26 M<sup>e</sup> CONSTANT :

27 C'est pas la peine que je relise la phrase. Merci.

28 Q. À la page 327, Monsieur l'Ambassadeur, au troisième paragraphe, celui qui commence par Herman  
29 Cohen aussi, à la deuxième ligne, on lit cela :

30  
31 « Mais fin 92 et début 93, il a commencé à recevoir des signaux indiquant que la situation évoluait de  
32 manière défavorable. La CIA a fait une analyse fin 92 selon laquelle il serait impossible d'appliquer les  
33 Accords. »

34  
35 Est-ce que vous avez idée de quoi... à quoi cela fait référence ?

36 R. Je n'ai aucune idée. Je n'en ai aucune idée.

37 Q. Je vous remercie.

1 M. LE PRÉSIDENT :

2 Est-ce que ce document est déjà versé en preuve ?

3 M<sup>e</sup> CONSTANT :

4 Non, Monsieur le Président.

5 M. LE PRÉSIDENT :

6 Avez-vous l'intention de le verser en preuve après la déposition du témoin ?

7 M<sup>e</sup> CONSTANT :

8 *(Signe affirmatif)*

9 M. LE PRÉSIDENT :

10 Très bien, je vous remercie.

11 M<sup>e</sup> CONSTANT :

12 Q. Vous avez parlé, à un moment donné, de négociations qui ont eu lieu à Kimihurura dans la zone  
13 entre le FPR... enfin, il y a eu des négociations. Est-ce que vous avez souvenir si ces négociations  
14 portaient sur des questions militaires et regroupaient des militaires ou il y avait encore des politiques  
15 et des militaires ? Est-ce que vous avez souvenir donc de la nature des négociations ?

16 R. Au cours d'une des sessions, il s'agissait d'une session qui portait sur des questions militaires, et les  
17 officiers militaires se sont rencontrés. Cependant, à la cession de Kimihurura, il était assez curieux...  
18 Parce que nous, on soulevait, en tant qu'observateurs, on était là pendant qu'ils s'accueillaient... qu'ils  
19 accueillaient les uns les autres et, après, on partait, et ils poursuivaient leur conversation en  
20 kinyarwanda. Et comme je vous l'ai dit précédemment, je crois que ces rencontres ont été très  
21 productives et très amicales. Elles étaient si amicales que les Tutsis de Kigali descendaient pour voir  
22 leurs amis qui étaient au sein du FPR et ils étaient accueillis par les deux parties.

23  
24 Si vous vouliez quelque chose qui pouvait vous satisfaire à propos de la négociation sur les Accords  
25 d'Arusha, c'était là, parce que tout le monde — que ce soit des hommes, des femmes, des militaires  
26 de part et d'autre — se rencontrait. Et puis ils étaient sur le point de régler... ils voulaient régler tous  
27 les petits problèmes qui se posaient.

28 Q. Nous sommes d'accord que du côté — j'allais dire — gouvernemental, c'était l'armée qui était  
29 présente ? C'est ce que je voulais avoir comme précision. Il y avait une rencontre de militaires.

30 R. Oui, il y avait également des militaires et c'est l'armée qui négociait, au moins au cours de l'une de  
31 ces sessions.

32 Q. Merci. Un dernier point qui est peut-être un problème et... sinon de procès-verbal, de conception, tout  
33 à l'heure quand vous avez répondu à mon confrère Erlinder à propos du CDR, vous avez répété deux  
34 fois : « Le CDR voulait un siège au Gouvernement. » Est-ce que nous sommes d'accord sur le fait  
35 que la question n'était pas un siège au GTBE — au Gouvernement de transition à base élargie —,  
36 mais au sein de l'ANT — l'Assemblée nationale de transition ?

37 R. Je pense qu'au tout début, la CDR voulait faire partie aux Accords... participer aux Accords d'Arusha,

1 et il y avait une question de savoir s'il pouvait participer aux négociations. C'est quelque chose que le  
2 FPR a fermement rejeté. Le problème suivant qui s'est posé, je crois que c'était au mois de mars, je  
3 n'ai pas les dates bien précises, je ne sais pas.

4 Q. D'accord. Donc, là, ce que vous dites, c'est la question de la négociation avant la signature d'août 93.  
5 C'est bien ça ?

6 R. C'est exact.

7 Q. Donc, dans cette phase, le FPR a refusé que la CDR participe aux négociations ; c'est bien ça que j'ai  
8 compris ?

9 R. C'est exact.

10

11 Permettez-moi d'étoffer cela, parce que je ne pense pas que le Gouvernement ait jamais proposé au  
12 FPR à ce stade de faire quoi que ce soit. On savait que le FPR allait faire objection. Mais je pense  
13 que le Premier Ministre a décidé de faire cette proposition un jour et puis, après, il est revenu sur sa  
14 proposition.

15 Q. Mais est-ce que vous avez souvenir que quand les Accords ont été signés, il était prévu que les  
16 parties qui n'avaient pas participé à la négociation, qui acceptaient les Accords d'Arusha et signaient  
17 un code d'éthique, allaient pouvoir avoir un siège à l'Assemblée nationale de transition ; est-ce que  
18 vous avez souvenir de ça ?

19 R. Oui, je me souviens de quelque chose dans cet ordre, mais je ne me souviens pas des détails, mais il  
20 y avait des dispositions où on disait que si vous signez, on va trouver des moyens de vous inclure,  
21 mais je me souviens pas vraiment à quel stade de la procédure tout cela est intervenu.

22 M<sup>e</sup> CONSTANT :

23 Merci, Monsieur l'Ambassadeur.

24

25 Je dois apprendre à la Chambre que j'ai terminé.

26

27 Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, d'avoir répondu à mes questions.

28 M. LE PRÉSIDENT :

29 Je vous remercie, Maître.

30

31 Y a-t-il d'autres membres de l'équipe de la défense qui voudraient poser des questions ?

32

33 Si ce n'est le cas, alors, y a-t-il un contre-interrogatoire de ce témoin de la part du Procureur ?

34 M<sup>me</sup> MULVANEY :

35 Monsieur le Président, Messieurs les Juges, il est plus probable qu'il y aura un contre-interrogatoire,  
36 mais je ne sais pas quelle sera la durée de ce contre-interrogatoire pour l'instant.

37

1 M. LE PRÉSIDENT :

2 Mais est-ce que vous pensez que cela va vous prendre plus de 15 ou de 30 minutes ?

3 M<sup>me</sup> MULVANEY :

4 Monsieur le Président, si je devais commencer maintenant, je pourrais m'étendre des heures durant,  
5 et si je commence le matin, il se peut qu'il n'y ait pas de questions et que cela me prenne 2 heures ou  
6 que ça prenne plus de temps.

7 M. LE PRÉSIDENT :

8 Très bien. La manière dont vous formulez tout cela, je crois qu'il est plus judicieux de commencer  
9 demain matin à 8 h 45.

10

11 L'audience est levée.

12

13 *(Levée de l'audience : 17 h 5)*

14

15 *(Pages 77 à 91 prises et transcrites par Nicole Desjardins, s.o.)*

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

## SERMENT D'OFFICE

Nous, sténotypistes officielles, en service au Tribunal pénal international pour le Rwanda, certifions, sous notre serment d'office, que les pages qui précèdent ont été prises au moyen de la sténotypie et transcrites par ordinateur, et que ces pages contiennent la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au mieux de notre compréhension.

ET NOUS AVONS SIGNÉ :

---

Joëlle Dahan

---

Laure Ketchemen

---

Nicole Desjardins